

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 mars 2016

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2016.	4
DÉCISIONS DU MAIRE.	4
FINANCES.....	5
2016-03-01 : COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2015	6
2016-03-02: COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2015	7
2016-03-03 : COMPTE DE GESTION 2015 RÉGIE CULTURELLE FORT DU BRUISSIN	15
2016-03-04 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 RÉGIE CULTURELLE FORT DU BRUISSIN.	15
2016-03-05: AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015	17
2016-03-06 : BUDGET PRIMITIF 2016	18
2016-03-07 : VOTE DES SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS	31
2016-03-08 : FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX POUR 2016	34
2016-03-09 : COMPLEXE SPORTIF - MISE À JOUR DE LA VENTILATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AP 2015-01	36
2016-03-10: AMÉNAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF - DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS DU JURY DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE	40
RESSOURCES HUMAINES.....	40
2016-03-11 : ÉVOLUTION DES SERVICES MUNICIPAUX: CRÉATION DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE	40
2016-03-12: EVOLUTION DES SERVICES MUNICIPAUX: CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE COMMUNICATION DIGITALE ET RÉDACTIONNEL	42
CULTURE.....	45
2016-03-13: CONVENTION DE MÉCÉNAT - DOMAINE SAINT JOSEPH - SAISON CULTURELLE - MARS À JUIN 2016	45
2016-03-14: CONVENTION DE MÉCÉNAT - CRÉDIT MUTUEL, AGENCE DE FRANCHEVILLE SAISON CULTURELLE 2016	45
2016-03-15: MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'IRIS	46
SOLIDARITÉ.....	47
2016-03-16: RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE FRANCHEVILLE AU FICHIER COMMUN DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE DU RHÔNE	47
ÉCONOMIE.....	48
2016-03-17: ADHÉSION À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DES MARCHÉS FORAINS (AD PM)	48

PATRIMOINE - URBANISME.....	48
2016-03-18 RÉTROCESSION FONCIÈRE À LA MÉTROPOLÉ DE LYON	48
COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL.....	49
RAPPORT 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS.	49
QUESTIONS DIVERSES.....	50
ANNEXES.....	54

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Rantonnet, Maire de Francheville.

M. RANTONNET.- Mesdames, Messieurs, bonsoir. Ce soir, notre conseil municipal est essentiellement financier avec des chiffres de l'année écoulée et ceux de l'année en cours. Je vous propose de commencer par l'appel.

(Mme Petit procède à l'appel.)

Pouvoirs : Georgette Barbet, Christelle Poulard, Claire Fay

Secrétaire de séance : M. Dassonville.

◆◆◆◆◆

M. RANTONNET.- Je vous remercie. .

(M. Dassonville est désigné secrétaire de séance.)

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 février 2016.**

M. RANTONNET.- Avez-vous des commentaires particuliers ? Non.

LE COMPTE RENDU EST APPROUVÉ À L'UNANIMITE.

Lors de la conférence des présidents un certain nombre de questions ont été soulevées non pas par le groupe majoritaire ou Francheville au cœur mais par M. Kretzschmar. Nous vous remercions pour vos cinq ou six questions rituelles.

- **Décisions du maire.**

(Présentation des décisions.)

M. RANTONNET.- Le tableau vous a été transmis. Avez-vous des questions?

M. KRETZSCHMAR.- S'agissant des journaux électroniques, j'aimerais savoir s'il s'agit de nouveaux journaux électroniques installés sur la commune ou d'un marché complémentaire d'équipement ?

J'aurais aimé connaître l'infructuosité du marché sur le parcours sportif.

M. DASSONVILLE.- Seules deux entreprises ont répondu à ce marché ; nous avons inclus des critères extrêmement rigoureux, notamment celui qui consistait à avoir des appareils pouvant être démontés pour être éventuellement déplacés. Dans ces conditions, nous n'avons eu que deux réponses qui ne répondaient pas à l'ensemble des critères que nous avons exigés.

Le marché a été relancé ; à ce jour, nous avons reçu cinq ou six propositions qui seront étudiées et examinées. Nous pourrions enfin réaliser ce parcours de santé.

M. RANTONNET.- En fait, ces appareils ne peuvent pas être démontés pour des raisons de sécurité. Ils sont assez lourds et ne se démontent pas. Au départ, nous avons fixé ce critère supplémentaire pour déplacer éventuellement ces appareils.

Le marché repart mais nous avons pris un mois et demi de retard.

En ce qui concerne les panneaux lumineux, nous l'avions dit au moment du débat d'orientations budgétaires, il n'existe à ce jour qu'un seul panneau lumineux dans notre ville, il est en face de la place de l'Europe. Il nous a semblé nécessaire, pour une meilleure information, de mettre un panneau dans chacun de nos quatre quartiers. Pour l'instant, j'exclus Alaï car il n'y a pas d'emplacement idoine tant qu'Aquavert ne sera pas réalisé ; à l'angle du chemin des lfs et du chemin des Hermières, c'est particulièrement dangereux ; les automobilistes ont d'autres priorités que de regarder à cet endroit-là un panneau lumineux.

En revanche, pour Francheville le Haut, nous projetons de mettre un panneau lumineux cette année dans la montée de Taffignon après le rond-point de Carrefour ; ce sera un double face visible des deux côtés. Il y aura également un panneau lumineux au carrefour de la Table de pierre en face de la pharmacie.

(Arrivée de M. Rivier à 19 heures 06.)

FINANCES

M. CALABRE.- Mesdames, Messieurs, les délibérations de ce conseil municipal sur les finances et le budget de la commune de Francheville présentent cette année trois nouveautés. La première est le regroupement dans la même séance des votes concernant, d'une part, le compte de gestion et le compte administratif et, d'autre part, le budget primitif 2016. Cette pratique rejoint celle qui est appliquée dans de nombreuses communes et qui présente une certaine commodité dans l'établissement des comptes sans affecter l'exécution budgétaire.

L'an dernier, le budget avait été voté en début février, le compte administratif avait été soumis au conseil municipal en début mars, donc avec un mois d'écart.

Le compte administratif établissant le résultat de l'année 2015, l'avantage cette année est que ce résultat peut être intégré dans le projet de budget 2016. Néanmoins, l'instruction budgétaire a commencé dès le mois d'octobre de sorte que, dès le début de l'année les services savaient, à quelques éléments près, quelle serait l'enveloppe prévisionnelle qui leur serait attribuée. Par ailleurs, il n'y a pas de blocage de la gestion puisqu'il est possible d'engager les dépenses de fonctionnement ainsi que le quart des dépenses d'investissement hors remboursement de la dette correspondant au budget précédent.

À cette nouveauté, s'ajoute une seconde innovation issue de la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République d'août 2015 qui prévoit que des notes de présentation synthétique sont jointes au projet de délibération du compte administratif, d'une part, et du budget primitif ; d'autre part.

Les décrets d'application de cette loi concernant ce sujet ne sont pas encore parus, néanmoins nous avons la possibilité de préparer ces notes ; elles sont jointes aux deux délibérations précitées de sorte que cela permettra d'alléger un peu la présentation orale des délibérations, notamment par rapport à ce que nous avons fait l'an dernier.

Enfin, la troisième nouveauté porte sur le fait que la régie culturelle a été dissoute au 31 décembre 2015 ; ses activités ont été reprises par la commune de Francheville ; c'était un établissement public.

(Arrivée de M. Guillon à 19 heures 10.)

Sa dissolution s'accompagne de l'intégration de ses comptes dans ceux de sa tutelle : la commune de Francheville. En conséquence, le conseil municipal de Francheville doit voter le compte de gestion et le compte administratif de la régie culturelle et le résultat de l'exercice 2015 de la régie culturelle doit être intégré au résultat de la commune de Francheville.

Cela explique que la partie consacrée aux finances et au budget de l'ordre du jour de ce conseil municipal est assez longue puisqu'elle comporte 10 items.

Pour comprendre l'enchaînement des délibérations de cette séance, nous allons partir d'un schéma qui montre les différents documents sur lesquels le conseil est appelé à délibérer. La base, c'est un principe fondamental des finances publiques françaises : la séparation de l'ordonnateur et du comptable public ; ceci veut dire que les personnes habilitées à manier l'argent public sont des agents de l'État agréés qui relèvent du ministère des Finances, dont la fonction est spécifique ; les ordonnateurs, à savoir les responsables des structures publiques n'ont pas le droit de manier l'agent public.

Donc, lorsqu'une opération se réalise dans une structure - prenons l'exemple de notre mairie : l'ordonnateur est M. le Maire qui, naturellement, décide des dépenses et de recevoir des recettes, mais ce n'est pas lui qui peut payer ou recevoir les subsides, il donne l'ordre au trésorier de payer ou de recevoir l'argent. De ce fait, lorsqu'une opération est réalisée à la mairie, simultanément la même opération est enregistrée à la trésorerie.

Si l'on regarde ce qu'il s'est passé durant l'année 2015, l'enregistrement de toutes ces opérations au niveau de la mairie donne un compte administratif et du côté de la trésorerie, l'enregistrement de ces opérations donne un compte de gestion. Normalement, les deux comptes doivent déboucher sur des résultats identiques au centime près. C'est pourquoi le conseil municipal est invité à voter, d'une part, le compte de gestion, la trésorerie ayant vérifié la régularité des opérations et, d'autre part, le compte administratif, qui est la collecte des opérations des comptes du côté de la mairie.

Ceci doit être fait pour la mairie, et cette année cela doit également être fait pour la régie municipale, ce qui conduit aux quatre délibérations qui suivent.

- **2016-03-01 : Compte de Gestion Budget Principal 2015**

Présentation de la délibération par M. Calabre.

M. RANTONNET.- Il n'y a pas de question particulière sur la régularité des opérations ?

(Aucune.)

Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote)

LE COMPTE DE GESTION EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

- **2016-03-02: Compte Administratif Budget Principal 2015**

M. CALABRE.- En appui de cette délibération est jointe une note de présentation. Je n'en présenterai que les grandes lignes en m'appuyant sur la projection.

Le budget de la commune est organisé en deux sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

↳ Section de fonctionnement :

Dans cette section, figure toutes les recettes de gestion de l'année pour un montant de 14 M€.

L'ensemble des dépenses de gestion, dites de « fonctionnement », qui couvrent le fonctionnement courant mais aussi le personnel et des subventions, représente presque 13 M€ (12 917 000 €).

Le solde de l'année 2015 est donc de 1 266 000 €.

À cela, s'est ajouté le résultat reporté de l'exercice 2014 d'un montant de 656 000 €, ce qui donne un résultat de clôture de 2015 d'un montant de 1 923 000 €.

↳ Section d'investissement :

Les recettes dont elle a disposé en 2015 se sont élevées à 2 586 000 €, les dépenses élevées à 2 084 000 €, soit un solde de 502 000 €.

Le résultat reporté de 2014 étant de 8 700 €, le résultat de clôture pour 2015 pour la section d'investissement s'élève à 510 982 €.

Par ailleurs, des recettes reportées pour un montant de 109 640 €, et des dépenses reportées pour un montant de 896 000 €, conduisent à un résultat net 2015 de 275 667 €.

La somme du résultat de la section de fonctionnement et de celui de la section d'investissement conduit à un résultat net positif de 1 647 507 €.

Si l'on voulait préciser les éléments notables de cet exercice 2015, nous pourrions noter que nous avons subi, pour les recettes de fonctionnement, une baisse des dotations de l'État de 7,75 %, mais compte tenu de l'augmentation des autres recettes, notamment de la base fiscale, nous avons une progression des recettes de 1,65 %.

Par ailleurs, nous avons mis en œuvre une politique de gestion qui s'est traduite par une baisse :

- des charges de fonctionnement courant de 11 %,
- des frais de personnel de 1,4 %

Soit au total, une baisse des dépenses de la section de fonctionnement de 4,5 %, et ceci sans augmentation des taux communaux de fiscalité.

Telle est la présentation du compte administratif de la commune de Francheville relatif à l'exercice 2015.

Je vous remercie.

M. RANTONNET.- Je présume qu'il y a des demandes d'intervention. Qui souhaite intervenir?

M. GUIBERT.- Mes chers collègues, nous ferons quelques remarques sur le compte administratif 2015.

Tout d'abord, sur les dépenses de fonctionnement : 14 % des crédits votés n'ont pas été utilisés en dépenses de fonctionnement. Nous constatons notamment une forte baisse des dépenses consacrées à l'entretien du patrimoine. Nos bâtiments communaux sont ou seront-ils toujours en état de fonctionner si vous poursuivez cette recherche systématique d'économies ?

Concernant le budget des Ressources Humaines, vous maintenez votre cap en réduisant le temps de travail des ATSEM, en regroupant les directions et en ne recrutant pas sur des postes que vous avez vous-mêmes créés.

Nous constatons une forte baisse des dépenses d'investissement puisque celles-ci ont un taux de réalisation d'à peine 50 % malgré la réalisation du parking de la rue du Robert qui représente à lui seul 16 % de ces investissements.

En conclusion, si nous comparons votre gestion à celle des communes de même strate nous constatons que :

- ↳ les dépenses de personnel représentent 63 % des dépenses de fonctionnement contre 54 % en moyenne nationale, bien supérieures à la gestion du mandat précédent;
- ↳ les dépenses d'investissement ne représentent que 8 % des recettes réelles de fonctionnement contre 24 % de la moyenne nationale, ce qui montre que

votre politique d'investissement consiste à reporter à l'année suivante les projets que vous avez votés.

M. KRETZSCHMAR.- Des remarques sur l'investissement, le fonctionnement mais aussi sur les recettes.

Je déplore moi aussi la baisse des investissements qui a pour conséquence la baisse des subventions d'investissement, donc des reports importants du programme d'investissement de la PPI, nous le verrons tout à l'heure lors du BP.

Également, des baisses des dépenses d'équipement inquiétantes, je crois que c'est le plus bas niveau des dépenses d'équipement depuis au moins 10 ans.

Effectivement, si on enlève le parking du bourg qui va être, si j'ai bien lu la délibération, rétrocédé au Grand Lyon, il ne sera donc plus un équipement municipal... Non, pas le parking, je me trompe, autant pour moi.

Cela représente un investissement trop faible par rapport aux nécessités patrimoniales de la ville et, au final, à la qualité du service public.

Sur le fonctionnement :

- ↳ baisse des subventions en matière culturelle, c'est une des conséquences de la suppression de la régie, ce qui veut dire aussi moins de moyens pour la culture ;
- ↳ baisse également sur le social, donc baisse des subventions au centre social et au CCAS, même si c'est pour des raisons un peu techniques.

C'est tout à fait dommageable.

Enfin, dernière remarque sur les recettes : on peut se féliciter de l'augmentation significative des recettes, plus 347 000 € avec une contribution de la capacité d'autofinancement de 187 000 €, mais tout de même - et c'est un paradoxe par rapport à vos propos lancinants sur la réduction des impôts - une augmentation des recettes fiscales, certes due aux effets de l'assiette mais on pourrait vous reprocher de ne pas diminuer plus les taux pour que l'effet d'assiette ne soit pas sensible pour le contribuable : une augmentation de 224 000 € sur les impôts, 37 000 € sur les droits de mutation sur lesquels vous avez des influences possibles, et 86 000 € sur les droits périscolaires qui pénalisent également directement les Franchevillois.

Au final, moins d'investissements, moins de moyens pour la culture et le social, et une pénalisation plus directe des Franchevillois.

Merci.

M. GOTTELAND.- Mes chers collègues et chers concitoyens, je suis étonné de ces propos tout à fait négatifs sur l'examen de l'exercice.

Je voudrais d'abord remercier M. Calabre pour son exposé très clair. Je ne veux pas m'attarder sur une explication de chiffres, je pense que des réponses plus précises pourront être données mais je souhaite revenir sur l'explication de texte. Je constate que l'équipe municipale a inscrit l'exercice de son budget dans un objectif et un esprit de juste, saine et, il me semble, de rigoureuse gestion des deniers de nos concitoyens sans pour autant avoir dégradé le service public rendu.

Je voudrais également associer l'ensemble du personnel administratif qui a su intégrer l'esprit de la conduite de ce budget qu'il a mis en œuvre. La diminution des frais de fonctionnement est de l'ordre de 4,4 % de l'ensemble des frais de fonctionnement, soit 527 000 € ; sur cette somme, plus de 55 % ont été réalisés sur les charges courantes de fonctionnement, soit une diminution de 11 % par rapport à l'exercice 2014 et un ordre de grandeur de 294 000 €. Avec l'augmentation des recettes qui a été soulignée, ceci donne un volant de 700 000 € qui pourra être mis à disposition des investissements et conduire à éviter l'emprunt.

Je tenais à souligner cet esprit de gestion.

Il me semble que c'est le gouvernement qui a introduit « la contribution à la réduction de la dette publique ». Non seulement, il a introduit cette notion pour lui mais il a également fortement engagé les collectivités territoriales, et en particulier les communes, à y souscrire. Il devait avoir peu confiance en la capacité d'intégrer le mot « réduction » puisque d'autorité il a lui-même réduit les dotations aux communes afin de s'assurer qu'elles aillent vers la réduction de leurs dépenses. Ce point méritait d'être souligné et nous mériterions peut-être une bonne note pour avoir à peu près trouvé le même ordre de grandeur de réduction par rapport à ce que lui-même d'autorité inflige aux communes.

M. RANTONNET.- Merci Monsieur Gotteland pour cette appréciation teintée d'humour.

M. DE PARISOT.- Je souhaiterais faire un commentaire dans la continuité de celui de mon collègue Maurice Gotteland, plus particulièrement en ce qui concerne les frais de personnel. Je note avec satisfaction une baisse des frais de personnel de 1,4 % sans pour autant que la qualité du service public soit dégradée. Ce chiffre est à comparer à la moyenne de l'évolution des frais de personnel pour l'exercice 2015 dans les collectivités, à savoir une hausse de 2,5 %.

Il faut savoir que la maîtrise des frais de personnel est un art un peu délicat pour une commune car beaucoup de paramètres comme l'évolution de la grille et l'évolution du point de l'indice ne sont pas du ressort de la gestion communale.

Merci.

Mme REY.- Je souhaite intervenir suite aux propos de M. Kretzschmar sur le centre social. Le budget sera maintenu à l'identique de 2015 malgré la baisse de la dotation de l'État.

M. RANTONNET.- Merci pour ce témoignage.

Mme SANTOS MALSCH.- Compte tenu du contexte de contraintes budgétaires dans lequel nous évoluons, il est tout à fait normal de rationaliser les services et de les adapter aux besoins de la collectivité.

Autrefois, quand il n'y avait pas ces contraintes budgétaires, il était très simple quand un besoin se faisait sentir, de recruter sans se poser de questions. De nos jours, c'est impossible et c'est un exercice difficile de se poser chaque fois la question : recrutons-nous ou pas ? Comment pouvons-nous réorganiser au mieux ? Je veux souligner que les services communaux ont parfaitement joué le jeu, et je les en remercie.

Vous parlez de ratios nationaux et du fait que le pourcentage de la masse salariale, qui est pourtant parfaitement stable, devient plus important cette année et monte à 63 % de nos dépenses ; ce qui s'explique puisque d'un côté vous avez les chiffres des dépenses de fonctionnement qui baissent et de l'autre côté le chiffre des dépenses du personnel qui reste stable mais en absolu le pourcentage est effectivement plus élevé, c'est mathématique.

Puisque vous nous parlez de ratios, j'en profiterai pour donner les chiffres qui peuvent rassurer les Franchevillois au sujet des charges de personnel : au niveau national, le coût des charges de personnel est de 661 €/habitant pour la moyenne de notre strate et pour notre commune, ce coût est de 549 €/habitant.

M. RANTONNET.- Merci pour ces précisions.

M. GOURRIER.- Je ferai un commentaire suite aux deux remarques sur le soi-disant report de nos investissements, qui a été présenté comme un recul ou tout du moins un point négatif ne permettant pas d'obtenir des subventions. Je ne pense pas qu'on investisse dans la commune pour obtenir des subventions, on demande ces subventions lorsqu'on a réalisé des investissements pour diminuer le coût.

Vous parlez en expert parce que des investissements ont été reportés durant un certain nombre d'années, je citerai simplement le complexe sportif. Effectivement, j'ai des experts en face de moi.

Mais rassurez-vous, en ce qui nous concerne, le report de nos investissements est purement technique, il est lié à la longueur des procédures administratives et à la longueur de la consultation et de la concertation que nous avons souhaitées avec les associations s'agissant de l'investissement majeur du mandat, qui est le complexe sportif. Donc, rassurez-vous, les investissements vont arriver comme nous nous y étions engagés.

Je suppose que lorsque les investissements seront en cours de réalisation, vous nous reprocherez l'augmentation des emprunts et des dettes qui les accompagneront. Cette année, vous nous reprochez de ne pas nous endetter mais je suppose qu'en 2017, vous nous reprocherez de nous endetter pour réaliser le stade.

M. KRETZSCHMAR.- Je n'ai pas compris la réaction de notre collègue sur le budget du centre social puisque je cite simplement le compte administratif : « Le budget du

centre social s'élève à 205 602 € en 2015 contre 213 000 € en 2014, soit une diminution de 9 000 € ».

C'est cela que je mettais en avant, tout simplement. Il se trouve que si j'anticipe un peu sur notre ordre du jour, nous sommes censés voter une subvention de 195 280 € en 2016, sauf erreur de ma part, c'est une diminution de 10 000 €. Donc, en deux ans, les subventions au centre social ont diminué de 19 000 €, ou alors j'ai mal lu.

M. RANTONNET.- Vous n'avez pas mal lu mais vous avez oublié notre commentaire de l'année dernière. En 2014, lors de notre arrivée, nous avons réglé un arriéré sur le centre social qui était dû. C'est ce qui explique que la référence de 2014 était un peu plus élevée que celle de 2015. Hormis cet arriéré que nous avons réglé au moment où nous sommes arrivés, les budgets sont rigoureusement identiques sur le centre social et Mme Rey avait parfaitement raison. Cette explication méritait d'être répétée cette année.

Y a-t-il d'autres interventions ? Aucune. Je donne la parole à M. Calabre.

M. CALABRE.- Dans la mesure où les commentaires concernant le personnel ou le fonctionnement ont déjà été apportés, je ferai simplement une synthèse sur la santé financière qui est issue de la gestion 2015, qui est illustrée par la diapositive sur l'exercice 2015.

Concernant le fonctionnement, il est certain qu'il y avait des possibilités d'amélioration de la gestion, en particulier du côté de la fonction achat, qui ont permis de réaliser des économies substantielles tout en maintenant la meilleure satisfaction des besoins des services, et la bonne satisfaction du service public à l'intention des Franchevillois.

Il en est de même pour les questions d'investissement. Dorénavant, il y a une démarche programmée et réfléchie, certains investissements s'appuient sur des études. Des décalages d'investissement sont liés aux études sur la partie informatique pour une partie importante. Nous avons eu cette même démarche sur d'autres opérations, c'est d'ailleurs apparu au PPI.

En synthèse, il faut constater que nous avons dégagé en 2015 un autofinancement de 3 M€. Cela explique qu'il peut y avoir un décalage entre les crédits inscrits et les réalisations puisqu'il ne s'agissait pas d'utiliser ces 3 M€. Ce montant de 3 M€ résulte à la fois du résultat de la gestion de fonctionnement, des recettes spécifiques d'investissement et du produit de deux cessions immobilières : le terrain de la Dent creuse et l'ancien centre social. Naturellement, il ne pouvait s'agir pour nous d'utiliser de telles sommes pour financer du fonctionnement ou même de l'investissement courant. Néanmoins, nous avons pu financer 1,2 M€ de dépenses d'équipement et rembourser le capital de la dette sans emprunter.

Par conséquent, cela nous permet d'avoir une augmentation du fonds de roulement, que nous verrons ultérieurement lorsque nous examinerons l'affectation du résultat, qui permet de gérer et d'investir dans le temps pour la meilleure satisfaction des besoins des citoyens.

M. RANTONNET.- Merci. Je vais faire un commentaire sur cette première année complète de notre mandat.

Tout d'abord, au nom de vous tous, chers collègues j'exprime mes félicitations à notre direction financière, conduite par Marie Mathieu sous l'autorité de notre Directrice Générale et en parfaite coordination avec notre adjoint aux finances M. Calabre.

Pourquoi ?

Tout d'abord, c'est la première fois, que la ville présente le prévisionnel de l'année en cours avec les chiffres réels de l'année écoulée. C'est un progrès considérable pour un meilleur pilotage et pour une gestion dynamique de nos finances publiques ; j'y suis particulièrement attaché.

Cette vision est appréciable, compte tenu des incertitudes économiques qui sont les nôtres.

Merci aux équipes pour ce surcroît de travail.

Ensuite, nous avons réalisé le budget 2015 conformément au budget prévu, sans aucune dépense supplémentaire. C'est un événement sans précédent à Francheville.

Par le passé, il y avait toujours des dépenses supplémentaires. Alors que certains doutaient l'an passé de notre capacité à ne pas faire des dépenses supplémentaires, nous l'avons fait.

Enfin, nous avons réussi en 2015, pour notre premier exercice complet, à maîtriser nos charges alors que nos recettes baissaient. Cette prouesse doit être saluée comme il convient.

En effet, que s'est-il passé en 2015 ?

L'État réduit nos recettes de plus de 200 000 € chaque année. Malgré la baisse de nos dotations, c'est-à-dire la baisse de nos recettes, qui est imposée par l'État, nous avons réussi à éviter le piège de l'effet de ciseaux (l'effet de ciseaux voit nos charges augmenter, alors que nos recettes baissent).

Comme disait Pierre Dac : « Le dire, c'est bien, mais le faire c'est nettement mieux ».

Quelle est la conséquence pratique pour les Franchevillois de la gestion dynamique que nous avons mise en place ?

En 2015, le coût réel du fonctionnement de Francheville a baissé de 500 000 €, et très exactement de 533 000 € (11,7 M€ contre 11,1 M€) ; cela n'était jamais arrivé par le passé. En un an, nous avons baissé le coût du service public de Francheville de 5 %.

En 2015, les charges de personnel ont baissé de 1 % et les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 623 000 €.

En 2015, les ratios ATR, les fameux ratios du ministère, qui sont obligatoires dans chaque ville, parlent d'eux-mêmes. Vous pouvez le voir à l'écran, entre 2014 et 2015, en un an, les dépenses de fonctionnement par habitant ont baissé de 100 €, les impôts directs par habitant ont baissé de 20 € à Francheville.

Cette baisse du fonctionnement de la Ville est-elle réalisée au détriment de l'endettement ? Au contraire, vous voyez que la dette par habitant a baissé de 575 € à 504 €. L'an dernier, la dette par habitant a baissé de 71 € très précisément.

Aujourd'hui, l'endettement de la ville est limité à 4 années d'épargne brute, ce qui est une référence. Ce n'est pas un objectif mais un moyen, Monsieur Kretzschmar.

Ces ratios à l'écran sont publics, ils seront très prochainement disponibles sur le site du ministère du Budget.

En conclusion, en 2015 :

- ↳ nous dégageons un excédent de 1,7 M€, hors cessions ;
- ↳ nous renforçons notre autofinancement, donc notre capacité d'emprunt futur pour financer le stade.

Bien sûr, nous n'augmenterons pas notre résultat de 1 M€ chaque année, mais il nous permet de sécuriser le présent, d'autofinancer nos investissements courants et de préparer l'avenir.

Ce résultat est-il obtenu au détriment du service public ? Non.

Avons-nous réduit le nombre et la qualité des services publics ? Non.

Les subventions à l'action sociale et au monde associatif ont-elles baissé l'an dernier ? Non.

Avons-nous fermé des crèches ou des classes ? Non.

Avons-nous réduit la qualité de notre service périscolaire ? Non.

Avons-nous accueilli moins de Franchevillois aux manifestations culturelles de la ville et aux réunions publiques ? Non.

Ceux qui refusent de s'associer à l'effort du redressement des comptes de la Nation se drapent dans une solidarité qui confisque l'argent des contribuables.

Dans cette période incertaine pour notre jeunesse, j'invite notre opposition à sortir de sa posture et de ses dogmes du passé, pour s'adapter au monde d'aujourd'hui. Une partie de la gauche fait cet effort, montez donc dans le train de l'avenir !

Je salue les efforts quotidiens réalisés par notre administration, qui s'implique chaque jour, pour éviter la facilité des augmentations d'impôts.

En un an, à Francheville, nous avons réduit le coût du service public sans sacrifier ni sa qualité ni sa diversité.

Simultanément, nous avons réduit l'écart de fiscalité avec la moyenne des villes comparables.

En 2014, à Francheville, le produit des impôts directs par habitant était de 583 € en moyenne contre une moyenne comparable de 511 €.

En 2014, notre fiscalité locale était supérieure de 15 % par habitant.

En 2015, cet écart se réduit à 9 % (564 € par rapport à 516 €). Bien sûr, il nous reste du chemin à faire pour revenir à la moyenne, après le matraquage fiscal du passé. Mais, comme le disait Churchill :

« Là où il y a une volonté, il y a un chemin »

Merci donc à toute l'Administration et aux élus de Francheville pour votre engagement au service des Franchevillois.

Nous allons maintenant passer au vote. Pour ce vote, je dois me retirer et laisser la parole à notre doyenne.

(M. le Maire quitte la salle. En son absence, Mme Ellenberger assure la présidence du conseil.)

Mme ELLENBERGER.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote)

LE COMPTE ADMINISTRATIF EST APPROUVÉ À LA MAJORITÉ – VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

(M. le Maire reprend sa place et la présidence du conseil.)

M. RANTONNET.- Je vous remercie.

Monsieur Calabre, nous poursuivons avec le compte de gestion de la Régie culturelle.

- **2016-03-03 : Compte de Gestion 2015 Régie Culturelle Fort du Bruissin**

M. CALABRE.- Nous allons procéder pour la Régie culturelle comme nous l'avons fait pour la commune de Francheville, à savoir que nous allons délibérer sur le compte de gestion puis sur le compte administratif.

Présentation de la délibération.

M. RANTONNET.- S'il n'y a pas de questions, nous pouvons passer au vote.

(Il est procédé au vote)

LE COMPTE DE GESTION DE LA RÉGIE CULTURELLE EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

- **2016-03-04 : Compte Administratif 2015 Régie Culturelle Fort du Bruissin.**

M. CALABRE.- Ce compte administratif se répartit entre une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement pour l'exercice 2015 a fait apparaître un solde de 24 004 €, et compte tenu d'un résultat reporté 2014 de 38 569 €, le résultat de clôture 2015 de la section de fonctionnement s'établit à 40 973 €.

La section d'investissement fait apparaître un solde positif de 2 425 € auquel s'ajoute le résultat reporté 2014 qui s'élevait à 3 376 €, soit un résultat de clôture de 5 801 €.

Le résultat de clôture total, pour la somme des résultats des deux sections, s'élève donc à 46 776 €.

Le document envoyé comportait une erreur de quelques centimes entre les deux lignes, vous avez un document correctif dans vos sous-main. Le montant antérieur des dépenses de fonctionnement présentait une différence de 30 centimes. Nous le prenons en compte dans cette délibération que nous pouvons soumettre au vote si vous le souhaitez Monsieur le Maire.

M. RANTONNET.- Je vais auparavant demander s'il y a des questions. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. GUIBERT.- A l'analyse du compte administratif et du document qui y est joint, vous battez un record de financement de la régie par la commune.

Si nous prenons l'ensemble du budget de la régie, la commune a financé à 91 % ce budget, 1,4 % pour la billetterie ; 2,6 % pour le mécénat et 6 % pour l'autofinancement.

Si nous ne prenons que les actions culturelles et les animations, la commune finance 88 % de ces actions, la billetterie et le bar – je ne compte pas les dépenses liées au bar, je ne compte que les recettes - représentent 4 % et le mécénat 8 %.

M. KRETZSCHMAR.- J'interviens pour regretter une nouvelle fois la disparition de la régie culturelle. Je voudrais insister sur ce point, s'il y avait une régie culturelle, c'est parce qu'il y avait un projet artistique et pas seulement un projet culturel. Je donne un exemple afin que la distinction soit claire : quand on calcule le total des budgets artistiques et techniques des grands événements de 2015 - puisqu'on a la chance de pouvoir lire le rapport d'activité 2015 puisqu'il nous appartient de statuer sur le compte administratif de la régie pour la première et la dernière fois - on s'aperçoit

que les événements de type « centre d'art » mobilisent beaucoup de budgets artistiques, près de 10 fois plus que les budgets techniques alors que pour les événements plus festifs (festivals ou spectacles pyrotechniques) c'est tout à fait le contraire, les budgets artistiques sont faibles alors que les budgets techniques (scène, régie, etc.) sont beaucoup plus importants. Cela traduit, me semble-t-il, une évolution sensible, nous en avons déjà parlé en commission culturelle, sur la diminution du budget artistique et les moyens consacrés aux artistes.

Le rôle d'une politique publique culturelle n'est pas uniquement de créer des événements les plus populaires soient-ils –il est important d'attirer du monde dans les événements - c'est aussi de soutenir la création artistique, ce qui suppose des budgets significatifs qui ne seront plus accessibles suite à la disparition de la régie.

J'aurais le souhait que les 46 7775,40 €, le solde positif du compte administratif, puissent être directement employés sur un véritable budget artistique pour 2016.

Merci.

M. RANTONNET.- Je répondrai à vos questions à l'occasion du B.P. global de la Ville pour mettre en avant le poids relatif de la culture par rapport à d'autres villes.

Je mets cette délibération aux voix.

(Mme Petit quitte la salle du conseil avant le vote).

(Il est procédé au vote)

LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE CULTURELLE EST APPROUVÉ À LA MAJORITÉ – VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

(Retour de Mme Petit dans la salle.)

- **2016-03-05: Affectation du Résultat 2015**

M. CALABRE.- Le résultat 2015 de la mairie doit intégrer le résultat de l'exercice 2015 de la régie culturelle.

Comme la section de fonctionnement dégage un résultat positif en 2015 et que la section d'investissement dégage un solde négatif, nous sommes obligés d'affecter le résultat de fonctionnement en priorité à la couverture du solde négatif d'investissement. Quant au reste, nous vous proposons de l'insérer comme recette dans la section de fonctionnement 2016.

En fonctionnement, la commune dégage un excédent de 1 923 000 €, la régie culturelle dégage un excédent de 40 973 €, ce qui conduit à un excédent de fonctionnement total de 1 964 000 €.

Pour la section d'investissement, la commune dégage un déficit de la section d'investissement de 275 667 €, la régie culturelle dégage un excédent de 5 800 €. Il en résulte un déficit net de 269 866 €.

Par conséquent, l'excédent de fonctionnement est affecté prioritairement à la couverture de ce déficit d'investissement pour un montant de 269 866 € et nous proposons d'affecter le reste à la section de fonctionnement 2016.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ?

M. KRETZSCHMAR.- Une question naïve pour une réponse qui le sera peut-être moins.

Lors de la présentation du compte administratif, j'ai entendu votre souci de dégager des ressources pour les investissements futurs. Là, je constate que les recettes de fonctionnement qui peuvent être mobilisées sur l'investissement, selon les règles de comptabilité publique sont peu mobilisées pour les financements de l'investissement sur 2016. J'aimerais une explication.

M. CALABRE.- C'est une question tout à fait raisonnable puisqu'on peut se poser la question, et nous aurions pu le faire mais il est plus commode d'affecter tout le résultat 2015 à la partie fonctionnement dans la mesure où il y a un effet de cliquet. Si nous le mettions en section d'investissement, nous ne pourrions pas revenir en arrière, il est donc plus simple d'affecter au départ cet excédent à la section de fonctionnement du budget 2016, ce qui permettra de dégager un excédent de cette section qui lui-même couvrira les investissements. C'est simplement une démarche comptable.

L'expression « section de fonctionnement » n'est pas très appropriée, l'État utilise une autre expression parce que cette section peut recevoir des recettes qui ne sont pas uniquement destinées au fonctionnement mais qui pourront passer ensuite à l'investissement.

Fort heureusement, dans la structure de nos budgets, nos sections de fonctionnement dégagent toujours un excédent qui permet de couvrir une partie de l'investissement, y compris de remboursement du capital. C'est une question d'écriture comptable assez habituelle. Ceci étant, cette pratique existait déjà, vous devez donc la connaître ; nous l'avons poursuivie parce qu'elle nous paraît commode et justifiée. Nous aurions pu effectivement, dès le départ, affecter une partie de cet excédent à de l'investissement mais cela n'aurait pas été commode à enregistrer.

M. RANTONNET.- Merci, il est agréable d'avoir des experts pour la gestion de cette ville.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Nous passons aux voix.

(Il est procédé au vote)

**L'AFFECTATION DU RESULTAT 2015 EST APPROUVÉE À LA MAJORITÉ –
ABSTENTIONS DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.**

M. RANTONNET.- Nous passons maintenant à l'exercice en cours.

- **2016-03-06 : Budget Primitif 2016**

M. CALABRE.- Vous avez d'abord une présentation globale du budget primitif 2016 avec les données générales qui assurent l'équilibre de cette proposition de budget.

Je rappelle que le budget primitif est un exercice prévisionnel, ce sont des prévisions de recettes et de dépenses ; le conseil municipal vote des plafonds ; si d'aventure nous dépensions moins nous en serions très heureux. Ce sont des plafonds et nous tâcherons de respecter précisément ce budget, qui est voté chapitre par chapitre, et pour les investissements, par chapitre et opération.

Les recettes ont été évaluées avec beaucoup de prudence et de rigueur. Elles s'établissent à un montant 12 689 000 € auquel s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté : 1 694 000 €.

Le total des recettes inscrites à la section de fonctionnement s'élève à 14 383 000 €.

Nous nous proposons de dépenser ce montant, les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent donc à 14 383 000 €.

Cependant, nous ne dépenserons pas tout cet argent en fonctionnement. De ce fait, nous avons une section d'investissement dans laquelle les recettes votées au titre de l'exercice 2016, y compris la couverture de l'investissement dégagé par l'affectation du résultat que nous avons vu précédemment pour un montant de 269 000 €.

Le montant des recettes totales est donc de 3 256 000 €.

Des recettes d'investissement sont à réaliser ; nous ne les avons pas encore perçues, nous allons les recevoir en 2016 ; leur montant s'élève à 109 000 €.

En parallèle, des investissements de 2015 restent à réaliser, nous les réaliserons en 2016 pour un montant de 896 000 €.

Les recettes de la section d'investissement sont égales à 3 882 000 € que nous utiliserons soit pour couvrir le reste à réaliser d'investissement soit pour des dépenses d'investissement pour un montant de 2 986 000 €, ce qui équilibre la section d'investissement à 3 882 000 € en recettes et en dépenses. Le budget total soumis au vote du conseil municipal s'élève à un montant total de 18 266 731 €.

Il s'agit de chiffres globaux qui résultent d'un exercice comptable mais pour être plus compréhensibles, nous nous permettrons d'apporter quelques éléments de précision sur les recettes et dépenses.

Élaboration budgétaire :

➤ Section de fonctionnement

↳ Recettes

Le produit fiscal pour l'année 2016 est estimé à 8 050 000 €. En vérité, nous verrons que les chiffres prévisionnels sont de 8 056 000 €, nous n'avons pas corrigé, nous ménageons ces 6 000 € comme une heureuse surprise dans une délibération modificative positive éventuelle.

Ce produit fiscal est en augmentation par rapport au réalisé de 2015 dans la mesure où chaque année les bases sont revalorisées par une décision législative inscrite à la loi de finances qui s'élève à 1 % pour 2016.

Le produit fiscal 2016 est ainsi estimé, c'est une estimation très prudente.

En parallèle, nous subissons une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 228 000 € environ. Je pense que nous l'avons estimée de façon assez sévère ce sera de cet ordre-là. Ceci conduit à une réalisation de 950 000 € en 2016 contre 1 178 000 € en 2015.

Enfin, le fonds départemental de péréquation de la TP devrait baisser de 15 000 €, qui est une estimation réaliste.

Tels sont les éléments principaux de recettes de la section de fonctionnement étant entendu que ces calculs ont été faits en supposant que les taux communaux de la fiscalité ne sont pas augmentés, étant entendu que vous le déciderez dans une délibération suivante.

↳ Dépenses

Les choix sont simples. Suite à une instruction budgétaire très minutieuse et étroitement concertée avec les services, nous avons élaboré un budget qui maintient une stabilité des crédits en 2016 par rapport au montant de 2015. Il n'y a donc pas d'augmentation des charges de fonctionnement ni des charges de personnel.

Les subventions aux associations, hors centre social, et les sommes non affectées sont budgétées, on précisera ensuite leur affectation, ce qui donnera lieu à des votes affectation par affectation.

L'écart entre les recettes et ces dépenses dégage un excédent de 1 894 000 €, qui est viré à la section d'investissement.

La section de fonctionnement dégage donc un virement qui s'élève à 1 894 000 €.

➤ Section d'investissement

↳ Recettes

La section d'investissement va bénéficier de l'affectation du résultat que vous avez voté tout à l'heure pour un montant de 269 000 €.

Par ailleurs, le résultat excédentaire des sections d'investissement commune et régie s'élève à 516 000 € avec des reports de recettes pour un montant de 106 000 €.

Pour le budget prévisionnel 2016 nous dégagons un virement de 1 894 000 € et sont dégagées des dotations aux amortissements pour un montant de 462 000 €.

Enfin, il y aura des recettes spécifiques d'investissement issues :

- du FCTVA et des taxes d'aménagement pour 190 000 € ;
- de diverses dotations pour 66 000 €

Ceci nous donne les moyens de réaliser des dépenses d'investissement substantielles.

↳ Dépenses

Au total, les dépenses inscrites à la section d'investissement s'élèvent à 2 727 000 €. C'est le montant prévu pour les investissements en 2016.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 830 000 €. Je n'irai pas dans le détail mais je peux citer quelques éléments :

- travaux et équipements qui permettent le meilleur entretien des équipements communaux pour plus de 1 M€ ;
- un investissement particulier qui a une longue portée : l'investissement informatique pour 200 000 € ;
- le logement social : 30 000 € ;
- le PPI, qui a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, représente un montant de 564 000 €.

Enfin, nous avons les 896 000 € d'investissement engagés en 2016 mais non réalisés, il est prévu de les couvrir en 2016.

Soit un total de 2 727 000 €.

Quand on regarde l'ensemble du budget, ces dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement sont couvertes sans recourir à un centime d'emprunt. Il n'y a donc pas d'emprunt. En revanche, par prudence, nous constituons des réserves pour imprévus pour un montant de 200 000 € en fonctionnement et de 150 000 € en investissement.

Tel est le contenu général de ce budget dont la répartition par chapitre est présentée dans la délibération et dans les notes.

Nous pourrions conclure par une présentation de la répartition de ce budget par secteur. Vous voyez ainsi comment se répartit l'affectation de ce budget : à côté de l'administration, le scolaire est un secteur très important mais vous constatez que

l'action en direction de la famille et des actions sociales représente 14 %, la culture 9 % et la dette 6 %. Une attention est accordée à l'aménagement et l'environnement et ce sont 10 % pour la jeunesse et le sport.

Cela correspond aux orientations que nous avons indiquées, à savoir répondre aux besoins de l'ensemble de la population franchevilloise des plus jeunes aux plus âgés, ce que caractérise l'effort fait dans ce budget d'une gestion rigoureuse.

M. RANTONNET.- Merci pour cette présentation synthétique et exhaustive.

Avant de passer aux questions - je pense qu'il y a un certain nombre d'interventions - nous allons introduire une novation dans ce conseil municipal. Nous avons l'habitude d'écouter les questions de M. Kretzschmar, je présume qu'il y en aura beaucoup d'autres au sein du mandat ; M. Kretzschmar introduit ce soir une novation, qui je l'espère sera exceptionnelle : c'est un amendement au budget qui vous est proposé ce soir.

On aurait la possibilité de le refuser mais cet amendement sur le thème de la vidéo protection nous intéresse, c'est une de nos priorités parmi d'autres, et dans un esprit républicain, je vais laisser M. Kretzschmar poser son amendement sur lequel nous débattons très rapidement avant de passer aux questions sur le prévisionnel 2016 proprement dit.

Monsieur Kretzschmar, vous avez la parole pour cet amendement.

M. KRETZSCHMAR.- Merci Monsieur le Maire. Je ne vous remercie pas malgré tout de m'octroyer le droit d'un amendement car ce droit est légal ; je me permets d'insister auprès de chacun de mes collègues, la loi est tout à fait claire de ce point de vue et la jurisprudence encore plus : l'amendement est un droit porté par chaque élu de l'ensemble des assemblées délibérantes. Si nous pouvons délibérer sur un projet de budget ou une délibération, c'est que nous pouvons aussi l'amender. Effectivement, ceci ne se pratiquait pas jusqu'à présent au sein du conseil municipal de Francheville mais beaucoup de conseils municipaux, départementaux, régionaux et l'Assemblée nationale, pratiquent des amendements, et c'est heureux. Le maire n'a pas le pouvoir de refuser un amendement, il peut le faire si ce n'est pas l'objet du texte de la délibération. Je me permets d'insister sur ce point Monsieur le Maire.

M. RANTONNET.- Si vous pouvez proposer votre amendement avant de le commenter, je sais que c'est pour vous une activité à temps plein d'être conseiller municipal d'opposition mais venez-en au fait, s'il vous plaît.

M. KRETZSCHMAR.- Que nenni Monsieur le Maire, cela ne nourrit pas son homme, vous le savez très bien !

Une fois rappelé ce préambule, et en vous encourageant chers collègues à présenter des amendements si vous le souhaitez, dans la mesure où ce n'est pas pour bloquer le fonctionnement démocratique car c'est aussi une responsabilité que nous portons tous.

Mon amendement est le suivant, il s'agit d'un projet de suppression du projet de vidéosurveillance sur la commune, projet qui a été présenté en commission des finances le 8 mars.

Je ne suis pas contre par principe d'envisager la vidéosurveillance mais un certain nombre de conditions de réussite doivent être réunies pour que cela fonctionne.

La mise en place de caméras de surveillance dans l'espace public ayant fait l'objet de nombreuses évaluations en France et en Europe, une grande majorité d'entre elles démontre que ce genre de dispositif est au mieux inutile, au pire inefficace, lorsque certaines conditions ne sont pas remplies. C'est sur ces conditions que j'insiste :

- diagnostic de sécurité préalable rue par rue et site par site ,
- recrutement d'agents formés spécifiquement pour la supervision ;
- constitution d'un partenariat avec les autres acteurs publics gestionnaires du site, non seulement la gendarmerie mais aussi le collège, l'hôpital et l'ensemble des autres équipements publics ;
- implication large de la population à la préparation et à l'évaluation partagée d'un tel dispositif.

Aucune de ces mesures n'est prévue à Francheville au regard du projet sur lequel nous avons eu à délibérer.

Les investissements programmés sont tous concentrés sur la mise en place de caméras sur des sites publics, et éventuellement des voiries sans qu'on sache si sera le cas, sans visualisation en temps réel et sans supervision. Le dispositif sera ainsi inutile en termes de lutte contre l'insécurité.

Les conséquences budgétaires sont très simples : la suppression du projet dégage 300 000 € sur la PPI 2016-2017, en l'occurrence 100 000 € sur le budget 2016 que nous avons à voter ce soir. Ces 100 000 € sont mobilisables pour des dépenses correspondant à de vrais besoins des habitants.

Mon amendement propose de venir en déduction de la charge d'emprunt mais il pourrait venir abonder l'investissement sur le CTM, par exemple, ou sur le stade, notamment pour la création d'une cinquième piste d'athlétisme.

M. RANTONNET.- Pouvez-vous en rester à votre amendement *stricto sensu* ?

M. KRETZSCHMAR.- J'y arrive. L'amendement est le suivant :

« L'opération 999 - chapitre 23, passera de 100 000 € à 0 € par déduction des dépenses inscrite à la PPI 2016 au titre de la sécurité, opération de vidéosurveillance.

La diminution de ces dépenses d'investissement permettra d'alléger la charge de l'emprunt passant de 350 000 € à 250 000 € en chapitre 16 ; ainsi notre Adjoint aux finances sera content.

Merci.

M. RANTONNET.- J'insiste sur un point : ce n'est pas de la vidéosurveillance mais de la vidéoprotection , cette différence est importante or vous ne la faites pas.

M. LAVERLOCHERE.- Mes chers collègues, en matière de sécurité, il est nécessaire d'être le plus précis possible et de ne pas faire courir de fausses rumeurs.

Quand je lis vos motivations, vous faites état d'un diagnostic de sécurité préalable qui n'existerait pas, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'il existe, il a bien été réalisé, il a été annoncé lors des questions diverses lors de différentes commissions. Ce diagnostic sécurité nous a été livré en juillet 2015.

Si vous pensez que la sécurité ne concerne pas les habitants de Francheville, je pense que nous vivons dans un autre monde.

Enfin, quand vous précisez que ce sont des dispositifs inutiles, je tiens à vous signaler que ce n'est absolument pas l'avis des référents sécurité de la gendarmerie avec lesquels nous travaillons régulièrement, et ce n'est pas non plus l'avis des forces de l'ordre, notamment des gendarmes de notre brigade de Francheville.

Évidemment, vous parlez d'une implication large de la population. Elle n'a pas commencé mais elle est prévue. Aujourd'hui, elle était prématurée parce que nous avons un diagnostic sécurité, un diagnostic sûreté, qui indique un certain nombre de choses et un nombre de caméras qui pourraient être déployées. Un travail de vérification des faisabilités techniques est en cours compte tenu de la topologie de Francheville et du manque de connexion fibre sur la commune. Cette connexion fibre, comme je l'ai déjà annoncé lors d'un précédent conseil, va arriver à Francheville. Nous avons besoin de collecter toutes ces informations techniques pour les mettre en phase avec cet audit sûreté. Nous reviendrons ensuite vers la population afin d'avoir une concertation la plus large possible sur la mise en place d'un tel dispositif.

M. RANTONNET.- Nous n'allons pas faire trop de débat sur ce sujet.

Monsieur Calabre, vous avez la parole, puis nous passerons au vote.

M. CALABRE.- Monsieur Kretschmar, vous invitez les conseillers à faire des propositions d'amendement sur tous sujets. Cela ne concerne pas votre proposition mais ne peuvent être proposés en matière de budget que des amendements dont l'objet porte précisément sur le budget.

Dans votre proposition d'amendement, une question est posée, nous pouvons nous demander si véritablement cette proposition est opérationnelle dans la mesure où elle parle d'alléger la charge de l'emprunt ; celui-ci passerait de 350 000 € à

250 000 € au chapitre 16. Je ne sais pas à quoi vous faites référence puisque ces 350 000 € correspondent, me semble-t-il, au crédit *revolving*.

En vérité de quoi s'agit-il ? C'est une ligne de crédit qui a été ouverte auprès de la Caisse d'Épargne en 2004 pour répondre à des problèmes de trésorerie et donc à des décalages entre entrée et sortie d'argent.

Précisément, c'est une ligne dont nous n'avons pas besoin, ce n'est donc pas un emprunt. En revanche, nous le remboursons progressivement car nous sommes liés pas contrat, mais puisque nous n'avons pas besoin de cet argent, nous remboursons en début d'année un montant de 350 000 €, ce qui explique que c'est inscrit en dépenses de la section d'investissement et nous devons reprendre ce crédit en fin d'année pour répondre aux termes du contrat. Ce n'est donc pas un emprunt, au contraire c'est de l'agent que nous libérons. Ma foi, nous avons déjà signé ce remboursement temporaire et, malheureusement, en fin d'année, aux termes du contrat, je reprendrai ce crédit et en début d'année prochaine nous le rembourserons à nouveau afin de ne pas supporter les taux d'intérêt dès lors que les conditions d'intérêt actuelles nous permettent de réaliser une petite économie sur ce montant.

M. LAMBERT.- Je donnerai une explication de vote sur cet amendement proposé par Cyril Kretzschmar sur le sujet de la vidéosurveillance.

Suite à un vol important à l'Iris en 2012 ou 2013 – je n'ai pas la date en tête –, nous avons demandé aux gendarmes de travailler avec nous sur les moyens de mieux protéger, notamment les bâtiments communaux. Une étude a été faite avec les services de la gendarmerie qui devrait aboutir, entre autres, à la mise en place d'un certain nombre de caméras autour des bâtiments communaux.

Les élections sont arrivées, vous avez repris le dossier et il est tout à fait naturel que les élus s'emparent de cette problématique.

Sauf que depuis votre élection, pas une seule fois la commission sécurité ne s'est réunie et nous n'avons pu partager avec vous la réflexion qui a été menée.

Je pense que l'amendement présenté est à la fois prématuré et malvenu en l'état actuel de la réflexion. On ne peut pas à la fois dire qu'on s'engage dans un processus de vidéoprotection ou de vidéosurveillance et en même temps demander sa suppression. Donc, nous ne partageons pas ce point de vue. Nous demandons la réunion de la commission sécurité afin que nous soyons informés de l'évolution de l'étude qui a été mise en place par nos soins. Nous verrons alors s'il y a lieu de participer au sein de la commission à l'élaboration de votre projet.

M. LAVERLOCHERE.- Le premier diagnostic de sécurité que vous aviez demandé ne couvrait pas l'intégralité de la commune de Francheville mais était uniquement concentré sur un certain nombre de bâtiments publics, il n'y avait rien concernant la sécurité au sens large sur l'intégralité du territoire de la commune.

Je n'ai pas les dates en tête, mais il me semble qu'il s'est écoulé de nombreux mois, voire de nombreuses années, avant que les préconisations de situation situationnelle, c'est-à-dire : comment protéger les bâtiments en faisant de petits

travaux qui ne coûtent pas cher et qui permettent de les sécuriser, n'ont pas été réalisés. C'était une des priorités dont nous nous sommes saisis car il y avait des faits répétitifs, notamment autour du COSEC.

Je tiens à vous rassurer sur le fait que nous tiendrons des commissions sécurité pour travailler sur ce sujet. Nous aboutirons bientôt sur les détails techniques liés à la topographie et à l'installation des réseaux sur Francheville et nous pourrons commencer à réellement travailler sur le projet à venir.

M. RANTONNET.- Je ne vais pas faire un débat sur la vidéoprotection alors que nous sommes dans le budget. Monsieur Kretzschmar, heureusement vous êtes un garçon très sympathique sinon je dirais : « Il parle, il parle, jusqu'à ce qu'il ait trouvé quelque chose à dire ».

Pour la vidéoprotection, je n'ai pas à me justifier sur notre projet, je peux vous le consacrer si vous l'avez égaré. Il est normal que nous déclinions notre projet, celui pour lequel nous avons été élus et pour lequel les Franchevillois nous ont fait confiance et celui pour lequel ils vous ont renvoyé dans vos foyers.

Je mets aux voix cet amendement et j'ouvrirai ensuite le débat sur le budget pour revenir à l'essentiel après la diversion de M. Kretzschmar.

(Il est procédé au vote)

L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ – VOTE CONTRE DE LA MAJORITÉ – ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET VOTE POUR DE M. KRETZSCHMAR.

Nous revenons sur le sujet beaucoup plus important qui est celui du budget de cette ville, et heureusement que les citoyens l'ont confié en de bonnes mains. Avez-vous des commentaires, des questions, des interventions ?

M. GUIBERT.- Je ne ferai pas de commentaires sur vos commentaires que je trouve particulièrement désobligeants.

Le budget 2016 appelle de notre part plusieurs remarques :

Sur le chapitre 11, en effet, vous ne prévoyez pas d'augmentation de celui-ci, sauf en ce qui concerne la communication qui passe de 65 915 € à 123 047 €, soit une augmentation de 87 %.

De même, le budget réception augmente de 15 351 € par rapport au CA de 2015.

Concernant le personnel municipal, vous poursuivez votre politique, mais nous aurons l'occasion de nous exprimer lors du vote des deux délibérations des Ressources Humaines.

Les subventions aux associations ne représentent que 7 % des dépenses de fonctionnement avant virement, bien loin des 10 % de la ville voisine de Saint-Genis Laval et des 9 % du budget 2014.

Sur les investissements, les budgets votés montrent la faiblesse de votre volonté d'investir et nous constatons que plus de 12 % du budget sont consacrés à la vidéoprotection.

En conclusion, nous ne pouvons pas voter ce budget qui affiche comme priorité :

- la réduction à tous crins des dépenses de fonctionnement à l'exception des dépenses de communication au détriment de l'entretien du patrimoine ;
- la réduction de l'aide aux associations en augmentant de façon importante la location des salles municipales,
- le recours systématique aux augmentations des tarifs municipaux ;
- l'installation de la vidéoprotection sans concertation
- le report des crédits pour le complexe sportif.

M. KRETZSCHMAR.- Que vous me trouviez sympathique ou pas, inutilement bavard ou pas, je rappelle que l'expression politique est un droit dans un conseil municipal. Les électeurs ne m'ont pas renvoyé au foyer mais au conseil municipal Monsieur le Maire, que cela vous plaise ou non.

Le rôle de l'opposition c'est souvent de s'opposer, elle le fait à sa guise en fonction de ses propres moyens, elle le fait honnêtement et sérieusement.

Merci pour cela.

Première remarque, c'est un peu un leitmotiv mais j'insiste, vous parlez du refus d'alourdir la fiscalité locale. En fait, elle augmente par le fait des bases ; cela a été rappelé par M. Calabre. On ne peut pas dire que vous ayez refusé d'alourdir la fiscalité locale, sinon il faudrait encore diminuer les taux pour que la fiscalité locale ne s'alourdisse pas, mais vous ne le faites pas.

Je constate également qu'il n'y a pas d'ouverture dans la réflexion sur les conséquences de la métropolisation et du plan de cohérence métropolitaine quant aux compétences qui seront transférées ; c'est peut-être un peu tôt par rapport à 2016 mais une réflexion dans ce domaine sur les conséquences budgétaires à moyen terme me semble nécessaire.

Je ne sais pas comment vous allez atteindre le montant de recettes nouvelles issues de l'activité culturelle à hauteur de 26 000 € alors que les recettes de 2015 étaient de 14 500 €. Je vous souhaite bon courage.

Par ailleurs, vous faites état d'une prouesse de mettre les dépenses de culture à 150 000 € alors que les subventions qui étaient versées à la région culturelle étaient de 166 000 €, cela représente donc une diminution (*inaudible*) de 10 %.

On peut partager une satisfaction : l'augmentation du budget des subventions aux associations de 15 %. J'ai une question par rapport à votre effort de réduction des

dépenses, pourquoi plus 15 % pour les associations au regard de votre projet de saine gestion et de réduction perpétuelle des dépenses ?

Enfin, je n'insisterai pas beaucoup sur le plan pluriannuel d'investissement qui paraît particulièrement faible en investissement sur 2016 au regard de la PPI. Effectivement, la vidéoprotection représente 16 % de la PPI. C'est un grand classique des communes de votre orientation politique : on diminue l'investissement pour l'art mais on l'augmente dans la sécurité, c'est tellement classique que je trouve cela un peu simpliste.

Merci.

M. RANTONNET.- Vous me laissez coi Monsieur Kretzschmar.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ROUX.- La diminution de Dotation Globale Forfaitaire de 228 000 € est un montant nettement supérieur à celui des subventions pour les 60 associations. Il faut aussi remarquer que cette diminution paye six postes à temps complet de personnel. Avec cette baisse, on perd de l'agent.

M. DE PARISOT.- Je voudrais revenir sur un chiffre relativement significatif : le montant des investissements. Vous l'avez cité, ce sont 3 M€ d'investissement cette année à destination de tous les Franchevillois. Pour la troisième année consécutive, ce sont 3 M€ d'investissement sur la capacité d'autofinancement de la commune sans recours à l'emprunt.

Merci.

M. RANTONNET.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme PETIT.- J'ai entendu : « une baisse des subventions de la culture de 10 % », est-ce bien ce que vous avez dit Monsieur Kretzschmar ? Nous aurons l'occasion de revenir sur les subventions dans une délibération.

M. KRETZSCHMAR.- Je parlais du budget municipal et non des subventions.

Mme PETIT.- J'ai entendu « subventions », d'où ma réaction. J'aurai l'occasion de revenir sur les subventions puisque nous allons les voter.

M. CALABRE.- Je ne vais pas non plus revenir sur les points qui vont être développés ensuite ni sur les chiffres : le chapitre 11 n'a pas diminué, il est stable.

Nous aurons l'occasion de jeter un coup d'œil sur le PPI mais cela a déjà fait l'objet d'un débat, nous voyons que des investissements importants sont programmés. Cela ne se décrète pas sur une seule année, cela se décide et se planifie sur une période avec un plan de financement adéquat.

En ce qui concerne la fiscalité communale, je ne crois pas que nous ayons dit que nous allions baisser la fiscalité locale, faute de quoi nous aurions été vraiment très

gamins. Je cite simplement ce qui est inscrit sur la note de présentation du budget primitif, et ceci à l'intention de ceux qui ne l'ont pas sous les yeux ou qui n'ont pas le temps de la feuilleter, il est écrit : « La maîtrise de la dépense publique et le refus d'alourdir la fiscalité locale pour ce qui relève de sa compétence répondent à des choix responsables ».

Ce qui relève de notre compétence, ce sont les taux communaux ; nous ne les augmentons pas. Je rappelle qu'un point de taux communal correspond à 130 000 €. Si nous avons augmenté le taux de fiscalité la première année de 8 % - c'est un cas d'école - cela nous aurait donné un ballon d'oxygène certain pour faire beaucoup de choses.

M. RANTONNET.- Je vais tenir un propos d'ordre général mais je voudrais Monsieur Kretzschmar que vous ayez un peu de cohérence dans votre raisonnement. Au début de vos interventions, vous nous dites que nous n'investissons pas, puis vous nous dites que nous investissons trop sur la vidéoprotection. Après, vous dites que nous n'avons pas suffisamment baissé les taux d'imposition. Sachez bien que nous les aurions baissés davantage s'il n'y avait pas eu la baisse des dotations de l'État.

Savez-vous de combien nous pourrions baisser la fiscalité locale si, comme à votre époque, il n'y avait pas eu de baisse de dotations ? Nous aurions pu la baisser de 9 %. Vous auriez dû le faire quand vous étiez aux affaires de cette ville, vous ne l'avez pas fait, vous avez toujours augmenté la fiscalité avec l'opposition qui se trouve à vos côtés.

Nous aurions baissé beaucoup plus la fiscalité locale, c'était notre intention au moment du projet. Ce qui désole tous les élus qui sont aux affaires des différentes communes aujourd'hui c'est que beaucoup de projets sont mis à mal uniquement par une volonté inique de l'État qui affaiblit, année après année, les collectivités locales. Face à ce changement impétueux de l'État, les villes sont bien obligées de s'adapter et d'anticiper heureusement.

Alors que le graphe est encore au tableau, je voudrais répondre sur la culture. Savez-vous Monsieur Kretzschmar quel est le pourcentage de la culture de la ville de Lyon et de la Métropole pour 2016 ? Donnez-moi un ratio.

M. KRETZSCHMAR.- Je l'ignore.

M. RANTONNET.- 5 %, pour Lyon et Métropole. Ils sont passés de 8 à 5 % en une année, nous sommes à 9 %, et nous n'avons pas changé. Donc, nous sommes beaucoup plus ambitieux que la Métropole à laquelle nous appartenons ; je voulais que vous preniez conscience de cela. Nous avons eu une réunion avec la Vice-présidente de la culture de la métropole qui nous a dit réserver les subventions aux grands événements de la Métropole, et il en est de même pour les subventions de la Métropole qui ont été supprimées après l'intégration du Conseil général qui à son époque distribuait des subventions. Elles sont supprimées cette année pour des raisons budgétaires et non pas pour des raisons idéologiques puisque la sensibilité politique est plus proche de la vôtre.

Je voudrais faire un propos plus général parce que vous vous attachez sur des détails. Quelle est la vision globale de l'opposition ? M. Lambert me l'a suffisamment demandé dans le mandat précédent, il faut avoir une vision pour les Franchevillois et ne pas être sur des points d'écriture comptables.

En 2016, nous poursuivons l'effort nécessaire au redressement des comptes publics, à la place qui est la nôtre, sans transférer au contribuable l'effort demandé aux villes.

En 2016, nous essaierons de faire aussi bien que 2015, qui est une année de référence dans l'histoire budgétaire de Francheville. Notre détermination est totale, sachant que ce n'est pas la politique gouvernementale qui facilitera la vie des villes.

François Baroin, Président de l'AMF nous a réunis en Préfecture le 1er mars. Selon l'AMF, 40 départements sur 100 sont en difficulté pour financer le RSA. En 2017, les régions seront en difficulté avec des compétences élargies et sans ressources supplémentaires de l'État. En 2018, l'AMF craint que 10 000 villes soient en difficulté, pour boucler leur budget, c'est-à-dire un tiers des communes françaises.

Francheville ne fera pas partie du lot des villes mal gérées, j'en prends l'engagement.

En 2016, l'État baissera une fois encore notre dotation de 200 000 €. En 3 ans, entre 2014 et 2016, la perte cumulée des dotations de l'État à Francheville sera supérieure à 500 000 €.

Chaque année, à Francheville, l'État nous supprime l'équivalent, d'une année de subventions versées à nos 60 associations sportives et culturelles. Vous n'avez jamais connu cela dans les mandats précédents.

Lyon baisse de 6 % les subventions au monde associatif et la Métropole a supprimé les subventions qui étaient octroyées auparavant par le Conseil général.

Au contraire, à Francheville, en 2016, nous reconduisons à l'identique le montant de l'enveloppe versée au monde associatif. Nous accompagnons et nous accompagnerons les projets les plus pertinents dans une enveloppe constante.

Nous l'avons dit avant la baisse des dotations. Nous le faisons encore cette année, aussi longtemps que l'État nous en laissera la possibilité.

En 2016, le budget de l'action sociale est lui aussi inchangé.

En contrepartie, nous avons construit un budget 2016 de rigueur, avec le strict maintien de nos dépenses de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement est constant, et je le rappelle, après l'intégration de la Régie culturelle. C'est-à-dire que notre coût de fonctionnement est identique, tout en finançant la saison culturelle de Francheville.

Nous réalisons ce que nous avons dit et écrit aux Franchevillois.

Nous préparons l'investissement majeur du mandat : le stade. Vous l'avez vu, le coût de la mise à niveau du stade est de 6 M€. Cet investissement est important dans une économie française atone. Je citerai seulement la Caisse des dépôts et Consignation. Dans son recueil 2015, la Caisse des dépôts précise que 60 % des petites villes renoncent à leurs projets d'investissements dans ce mandat.

À Francheville, notre rigueur de gestion sur le fonctionnement nous permet d'être volontaristes sur nos investissements, contrairement aux autres villes, qui renoncent mois après mois, année après année, à leurs équipements.

Je citerai la Métropole de Lyon : deux ans après le début de ce mandat, aucun investissement n'est à ce jour lancé dans les 59 villes de la Métropole. C'est du jamais vu. C'est un facteur d'affaiblissement de l'économie locale et régionale.

Pour financer nos investissements, nous renforçons notre capacité d'épargne et nous continuons notre régime minceur sur le fonctionnement.

Vous le constatez, à un tiers du mandat, notre cohérence budgétaire commence à porter ses fruits.

Certes, notre budget 2016 est ambitieux. Dans le prolongement de 2015, nous avons la volonté ne pas engager de dépenses supplémentaires avec des décisions modificatives ; nous l'avons parfaitement réussi en 2015, cela n'était jamais arrivé auparavant. Nous essayerons de faire aussi bien en 2016, sauf volonté contraire de l'État.

À titre d'exemple, l'actualité du jour permet à l'État d'augmenter de 1,2 % le point d'indice de la fonction publique. À Francheville, c'est une dépense supplémentaire de l'ordre de 100 000 € en année pleine, qui n'était pas prévue.

Donc, sauf imprévu, nous souhaitons constater avec vous, l'an prochain, en 2017, une inversion de la courbe fiscale communale, avec une taxation moyenne par habitant inférieure à la moyenne France des villes comparables. C'est notre challenge !

Le 4 février dernier, nous avons ouvert la discussion budgétaire avec le débat d'orientations budgétaires.

Les économies dégagées nous ont permis d'autofinancer 5 M€ depuis 2014, sans recourir à l'emprunt et de faire tomber notre encours de dette au niveau de 2010.

En conclusion, j'invite notre opposition à se rassembler dans l'effort collectif.

Nous sommes exigeants, parce que Francheville le mérite. Francheville est attractive par nature. Elle le deviendra également par sa gestion.

Merci.

Nous passons au vote du BP.

(Il est procédé au vote)

LE BUDGET EST APPROUVÉ À LA MAJORITÉ – VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

- **2016-03-07 : Vote des subventions 2016 aux associations et au CCAS**

Présentation du rapport par M. Calabre.

M. CALABRE.- Dans la mesure où il y a 60 associations, nous vous proposons de regrouper les subventions.

Dans la mesure où certains membres du conseil municipal sont partie prenante à l'administration d'association, ces personnes ne participeront pas au vote pour les subventions desdites associations.

M. RANTONNET.- Qu'est-ce que vous souhaitez?

M. RIVIER.- On n'a pas demandé de distinction. On l'avait évoquée lors de la conférence des présidents mais je ne vous ai confirmé aucune séparation. Pour nous, il n'y a pas de problème sur ce regroupement.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des questions sur certaines lignes ou sur l'ensemble des subventions ?

M. RIVIER.- Nous n'avons pas de question sur chacune des 60 lignes, nous avons eu une commission sur les subventions tant sportives que culturelles, nous ferons simplement un constat et nous donnerons une explication de vote.

Tout d'abord, je m'autorise à relever Monsieur Rantonnet que lorsque vous dites que le maintien des subventions est acquis, c'est faux. Depuis 2014, les subventions ont baissé de 7 %. Lorsque l'on supprime les participations pour les rythmes scolaires, c'est une baisse de 7 % entre 2014 et 2016.

C'est bien entendu sans intégrer la régie culturelle, si je la rajoute, nous arrivons à 33 % de réduction.

Donc, premier point : votre constat est erroné.

Le deuxième point porte sur la baisse de la DGF qui est, comme le rappelait M. Roux, de 228 000 €. Elle est compensée mathématiquement et intégralement par l'augmentation des recettes fiscales. Il n'y a donc pas de perte.

Vous parliez de redonner du pouvoir d'achat aux Franchevillois, je constate simplement qu'en une année, l'absence de baisse des impôts fait qu'on a 230 000 € d'impôts supplémentaires à Francheville, mais j'ai bien compris que ce n'était pas votre compétence puisque c'était l'augmentation des bases.

Sur le vote des subventions aux associations, nous avons la chance à Francheville d'avoir un tissu associatif très développé et nous nous en félicitons. Comme nous

avons eu l'occasion de l'indiquer lors des commissions, il ne faut pas briser cet élan. 7 % de réduction nous semble beaucoup. J'ai vu qu'il y a une question diverse de Cyril Kretzschmar qui nous parlait de 15 %, il ne s'agit pas de 15 % de baisse des subventions, c'était une erreur mais je la mets en parallèle avec l'augmentation importante des salles qui fait que lorsque l'on baisse les subventions et que l'on augmente le coût des salles, l'effet de ciseaux peut faire assez mal.

Pour cette délibération sur le vote des subventions aux associations, nous ne voterons bien entendu pas contre mais nous nous abstiendrons compte tenu de la chute de 7 % sur les deux exercices.

Merci.

M. KRETZSCHMAR.- Je m'associe à ces propos et par ailleurs j'aimerais savoir pourquoi, année après année, il y a de plus en plus de budgets non-affectés. Si j'ai bien calculé, il y a plus de 20 000 € de budgets non affectés. Cela peut s'expliquer par des événements tels que la fête de la musique ou des éléments qui ne sont pas encore calés sur les rythmes scolaires, mais je voudrais savoir si le non-affecté de 2015 a été entièrement affecté au final et s'il n'y a pas un risque que ces 20 000 € de budgets non affectés pour 2016 ne soient une évaporation de subventions.

Merci.

Mme PETIT.- Effectivement, comme l'a dit M. Rivier, nous avons la chance dans cette commune d'avoir un tissu associatif extrêmement dynamique et riche. Nous avons plus de 100 associations ; toutes ne sont pas subventionnées.

Nous l'avons déjà dit, mais je le répète : il y a une baisse des subventions de l'État. La commune a fait le choix de maintenir son soutien aux associations depuis deux exercices puisque 2014 n'était pas de notre fait. En 2015, Monsieur Rivier, les subventions avaient été légèrement augmentées pour certaines associations. Je rappelle, notamment au public, que les subventions aux associations sont principalement à la base de projets, c'est-à-dire que les demandes de subvention par les associations sont basées sur des projets. Ceux-ci sont évalués sur des critères qui sont donnés en amont de ces demandes de subvention.

Pour cette année, les critères ont déjà été évoqués, il s'agit de critères liés à l'impact sur la jeunesse, la formation, notamment celle des encadrants, sur le rayonnement de Francheville et un critère de trésorerie. Ce dernier critère a été évoqué lors de réunions avec les associations.

Je précise que je reçois toutes les associations qui perçoivent une subvention entre 1 500 et 2 000 € afin d'étudier leur demande de subvention.

Chaque projet est étudié et discuté avec l'association et chaque demande est déposée avec des critères très particuliers.

Cette année, le montant global, hors centre social, s'élève à un montant de 449 356 € dans lequel nous avons les rythmes scolaires. Je rappelle que les rythmes scolaires sur Francheville sont assurés majoritairement par des associations

franchevilloises car il est important que les enfants de Francheville aient ces activités avec des associations franchevilloises. Donc, le montant global est identique.

Certaines associations n'ont pas demandé de subvention car elles sont complètement autonomes. Par ailleurs, d'autres associations ne demandent pas de subvention numéraire.

La subvention numéraire de la ville est celle que nous allons voter avec cette délibération mais il faut également prendre en compte la mise à disposition des salles. Nous sommes au maximum de l'occupation de ces salles : gymnase Boistard, le COSEC, la salle de ballons, le stade, la salle de gym ainsi que les gymnases des écoles puisque certains gymnases dans les écoles sont mis à disposition des associations culturelles, sportives ou autres, ce sont également les salles telles que la salle Mallen, l'école de musique, la salle Vacheron, Léo Ferré.

Ces salles sont mises gracieusement à la disposition des associations de Francheville, ce sont des coûts importants pour la collectivité.

Donc, certaines associations avaient demandé une subvention l'an dernier mais n'ont pas fait de demande cette année et d'autres ont eu des projets qui ne répondaient pas aux critères sollicités par la collectivité, c'est la raison pour laquelle certains projets n'ont pas été retenus.

Sur les subventions 2016 *versus* 2015, il faut souligner que des associations sont subventionnées cette année alors qu'elles ne l'étaient pas l'année dernière. Chaque année, on remet à plat et on travaille sur les projets des associations en tenant compte des critères que j'ai déjà cités.

Je tiens à souligner le dynamisme des projets proposés qui, vous le verrez tout au long de l'année, sont très intéressants pour les Franchevillois et la collectivité, ce sont des projets créatifs, dynamiques, participatifs. Certains projets reflètent la volonté de participer aux animations de la commune et d'autres sont intéressants parce que les associations commencent à réfléchir à l'aspect mutualisation, que pousse la Métropole parce que sera de plus en plus difficile pour les associations ; l'esprit de mutualisation va leur permettre des gains non négligeables.

S'agissant du non-affecté, je vous rappelle que l'an dernier chaque non-affecté ayant été attribué a fait l'objet d'une délibération.

Nous sommes en train de monter la fête de la musique. Il est possible que certains projets nécessitent une subvention, nous nous sommes donc gardés cette possibilité. L'an dernier, une subvention a été versée partiellement à une association pour la fête de la musique, ce qui lui a permis de dégager d'autres projets pour les écoles qui avaient des besoins.

Pour chaque projet, ce ne sont pas les services qui décident d'une manière unilatérale si une subvention doit être versée ou non, chaque nouvelle affectation fait l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Les non-affectés pourront être affectés par besoin au vu de nouveaux projets au cours de l'année, sinon ils resteront non affectés et cela restera dans le résultat de la commune.

M. RANTONNET.- Je voudrais reprendre les chiffres et éclairer un peu le débat. Je veux bien que l'on avance des chiffres, mais il y a un minimum de travail à fournir.

Monsieur Rivier, avez-vous les liasses du BP et du CA ? Vous allez l'ouvrir...

(Protestations sur les bancs de l'opposition.)

Je vous demanderai de travailler votre dossier avant de prendre la parole. En page 16 du compte administratif 2015, il est indiqué : « subventions versées au monde associatif : 452 726 €. », sur la liasse du BP, en page 17, il est inscrit : 452 726 €. Vous pourriez au moins faire l'effort de lire les subventions avant de poser des questions ou de rejoindre, comme l'a dit M. Kretzschmar, une baisse éventuelle de 15 %.

Si j'intègre les rythmes scolaires, car il faut bien les intégrer, nous sommes rigoureusement à l'identique. J'ai aussi la fiche des subventions de l'année précédente, nous sommes rigoureusement à l'identique pour le CCAS, le centre social, le comité des œuvres sociales et pour le montant des subventions.

Messieurs de l'opposition – puisque ce sont plutôt les hommes que j'ai entendus ce soir - quand vous prenez la parole en conseil municipal, faites au minimum ce travail d'investigation et au moins de lecture, cela vous évitera de dire des bêtises.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITE – ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

- **2016-03-08 : Fiscalité Directe Locale - Vote des taux pour 2016**

Présentation du rapport par M. Calabre.

M. DASSONVILLE.- On a parlé jusqu'ici que de l'augmentation de la valeur locative cadastrale votée dans le cadre de la loi de finances mais il y a également les nouvelles constructions qui rentrent dans l'imposition. Dès lors que le nombre d'habitants est en augmentation, cela génère des besoins nouveaux pour la population et donc une augmentation des dépenses.

M. CALABRE.- L'augmentation du patrimoine est évaluée à 15 000 €.

Poursuite de la présentation du rapport.

M. RANTONNET.- Je donne la parole pour des commentaires ou des questions éventuelles.

M. GUIBERT.- Je ferai simplement une remarque sur des chiffres fondés et non fantaisistes qui viennent de MINEFI, qui était votre référence durant le mandat précédent.

La diminution des impôts que vous avez faite a été de 2 €/habitant. Nous prenons acte de cette diminution en 2014. Si on calcule le montant des impôts avec les taux en vigueur en 2014, on arrive à une perte de 200 000 € de recettes pour la ville jusqu'à 2016.

M. KRETZSCHMAR.- Je souligne que nous avons quatre délibérations modifiées ce soir dans notre sous-main, quatre éléments d'appréciation différents sur des chiffres, parfois des erreurs, parfois des arrondis, parfois des bases différentes, comme nous l'avons vu par rapport aux données venant de l'État ; pour autant les services sont tout à fait sérieux et professionnels, les élus intelligents, au premier plan, l'élu aux finances. J'insiste sur ce point : il n'y a pas que des élus intelligents dans la majorité et des élus imbéciles dans l'opposition, on peut parfois se tromper sur des chiffres, on peut souvent avoir des appréciations différentes, ce n'est pas pour autant qu'il y a un camp d'un côté et un camp de l'autre et le monopole de l'intelligence n'existe pas dans ce domaine.

M. RANTONNET.- Je ne vois pas le rapport avec la délibération sur les taux.

Mme JAMBON.- Je ferai une remarque suite à ce que vous venez de dire. Le mépris et la suffisance que vous affichez n'encouragent pas les femmes dont je suis à participer au débat.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des commentaires sur les taux ?

(Aucun.)

Je répondrai donc à M. Guibert qui n'a peut-être pas vu les informations à l'écran. J'ai précisé que la baisse par habitant des impôts directs est de 20 € par habitant depuis 2014.

M. GUIBERT.- 2 € par habitant, source MINEFI.

M. RANTONNET.- 20 € ! Vous regarderez MINEFI Monsieur Guibert. Vous avez également la liasse M14 sur le compte administratif et vous pouvez faire la comparaison, c'est de la lecture.

M. GUIBERT.- Je sais lire les chiffres aussi bien que vous, mais moi je n'ai jamais menti sur les chiffres.

M. RANTONNET.- Vous voyez que vous pouvez être dans l'invective, voire l'insulte. Je ne vous répondrai pas. Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITE – ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

- **2016-03-09 : Complexe sportif - mise à jour de la ventilation des crédits de paiement de l'AP 2015-01**

Présentation du rapport par M. Calabre.

M. RANTONNET.- Avez-vous des commentaires ?

M. RIVIER.- Je vais essayer de ne pas m'attirer les foudres de M. le Maire. Personnellement, je trouve votre agressivité déplacée, mais peut-être suis-je le seul à le ressentir ici, mais cette agressivité est perçue dans le public à chaque conseil municipal, ce que je déplore.

Pour revenir à l'aménagement du complexe sportif, lorsque vous êtes arrivés en 2014, vous aviez dans les tiroirs de la mairie, que nous avons laissés bien garnis, un projet de parc sportif. Vous avez fait du réaménagement du complexe sportif un projet phare de votre mandat. Je constate ce soir que l'on a encore perdu une année puisque l'on est en train de décaler 500 000 € d'investissement, même si c'est technique, j'entends bien.

Je mettrai cela en parallèle et en perspective avec la discussion que nous avons eue lors du pacte de cohérence métropolitain pour lequel on négocie certains points avec la Métropole sur lesquels on souhaite avancer avec elle. Je constate que vous avez rejeté la main tendue par la Métropole pour discuter avec elle de tout ce qui est lié à la mutualisation des parcs sportifs.

Toutes ces raisons font que nous voterons contre ce réajustement.

Mme DUMONT.- Vous avez parlé de lecture de documents, on s'est fait tacler tout à l'heure, je n'aimerais pas vous tacler mais j'aimerais que vous regardiez le plan local d'urbanisme qui existait il y a 25 ans sur Francheville, il y a 20 ans et il y a 15 ans : une voirie devait sortir sur le parc sportif. J'aimerais qu'on arrête de dire que nous n'avons rien fait pour le sport pendant 25 ans sachant que l'entretien des espaces a été fait, peut-être moins bien fait la dernière année car si nous avions été élus le projet était prêt.

Nous sommes d'accord sur le fait que nous ne sommes pas d'accord sur ce projet. Je rejoins ce qu'a dit Bruno Rivier : le glissement ne nous convient pas. J'anticipe peut-être sur la délibération suivante : nous continuerons à travailler avec vous pour améliorer le projet qui pour l'instant ne nous convient pas parfaitement. Dont acte.

Merci.

M. KRETZSCHMAR.- Ma première question a été évoquée en commission des finances mais ce n'était pas le lieu, je la repose donc en conseil municipal. Il s'agit de la question sur une piste supplémentaire d'athlétisme. On a eu un échange qu'il me semble important de partager au sein du conseil municipal au-delà de la commission. Est-il possible d'imaginer une véritable piste d'athlétisme avec six pistes pour l'ensemble des compétitions ?

Ma deuxième question est relative à une compréhension de ma part : pourquoi décaler la PPI sans programme ? Cela me paraît une vraie difficulté. Tant qu'on n'a pas de programme, il est difficile d'imaginer une prévision réaliste de l'échéancier des dépenses. Je comprends qu'il faut inscrire des crédits sur le budget 2016 mais pourquoi revenir systématiquement sur la PPI tant qu'on n'a pas ce programme ?

Merci.

M. RANTONNET.- S'il n'y a pas d'autres questions, je vais laisser M. Gourrier vous répondre sur l'urbanisme.

M. GOURRIER.- Concernant le projet du complexe sportif, j'interviens non pas en tant qu'adjoint à l'urbanisme mais en tant que membre de la commission des sports où nous discutons de ce projet.

Il faut arrêter votre critique systématique de ce projet en disant que c'est un projet minimaliste. Vous savez parfaitement que vous n'aviez pas les moyens de financer le projet que vous aviez dans les cartons quand nous sommes arrivés, d'autant plus que vous y aviez intégré un boulodrome, des tennis et qu'il y avait en plus le centre technique municipal. Compte tenu de la capacité d'investissement de la commune, c'était irréalisable, vous le saviez très bien, c'est d'ailleurs pour cela que vous ne l'avez jamais fait.

Vous faites des annonces au moment des élections, puis vous augmentez les impôts, en revanche les investissements n'arrivent pas. Je veux bien qu'on nous dise qu'on décale d'un an en raison de travaux et de réflexions encore en cours mais ce projet existe depuis 10 ans, il n'a jamais été fait. À chaque élection, vous faites rêver les électeurs avec un magnifique projet en leur faisant croire que tout est gratuit mais les électeurs ont maintenant bien compris que ce sont eux qui payent au final, et que rien n'est gratuit en ce bas monde, je crois que c'est quelque chose qu'on a parfaitement intégré. À l'époque, vous ne connaissiez pas la baisse des dotations, cela aurait joué forcément et vous saviez très bien que vous ne pouviez pas le faire.

Maintenant, ce projet a le mérite d'exister, il a l'aval de l'ensemble des utilisateurs qui eux aussi ont cessé de rêver, ils savent très bien que tout n'est pas possible. Nous avons leur aval, des aménagements sont à faire. La piste d'athlétisme n'est pas un problème d'investissement, c'est un problème technique de place parce que l'environnement est contraint. Si l'architecte, que nous nommerons dans le courant de l'année, trouve une solution pour faire entrer des pistes complémentaires, ce sera fait, nous l'avons dit à chaque commission ainsi qu'aux associations sportives. Ce n'est pas un problème d'argent mais un problème mécanique, nous ne pouvons pas mettre des pistes là où il n'y a pas de terrain. Ce point est évoqué à chaque commission, il doit être une fois de plus répété : le problème de la piste d'athlétisme est un problème de place et non de budget.

En ce qui concerne le reste du projet, toutes les associations sont satisfaites de ce projet et savent très bien qu'il leur convient pour de très nombreuses années, au niveau où elles évoluent nous n'avons pas besoin de faire un parc sportif qui serait aujourd'hui démesuré au vu de leurs besoins.

Ce qui sera fait leur apporte un avantage incommensurable par rapport à ce qu'elles utilisent actuellement et depuis des années. Je ne vois pas où est la critique, elle vient uniquement de vous. Effectivement, vous aviez un projet qui pouvait faire rêver, nous sommes maintenant dans la réalité et c'est ce qui se fera avant la fin du mandat comme nous nous y sommes engagés.

Tel est ce que j'avais à dire.

M. LAMBERT.- Puis-je avoir la parole ?

M. RANTONNET.- Allez-y !

M. LAMBERT.- Je trouve infiniment déplaisant qu'après deux ans d'exercice on continue la campagne électorale. Vous avez gagné les élections, nous nous y sommes faits, il faut maintenant appliquer votre programme et nous allons y contribuer à notre place. Arrêtez de dire en permanence que nous n'aurions pas été capables de réaliser le parc sportif tel que nous l'avions travaillé avec les associations, c'est complètement faux ! Nous avons derrière nous quatre mandats, et à toutes les élections, vous nous avez dit que c'étaient des promesses électorales, les électeurs nous ont fait confiance. Vous savez très bien les raisons pour lesquelles nous n'avons pas été élus cette fois-ci, en tout cas ce n'est pas sur le parc sportif que nous avons été battus. C'est la première chose.

La deuxième chose sur le parc sportif : « vous n'avez rien fait pendant 25 ans en matière de sport ». Faut-il rappeler l'Élan, le gymnase Boistard, la salle de gymnastique, la salle de ballons ? Nous n'avons rien fait ? Sur le stade, votre photo indigne de la main courante qui était rouillée au moment des élections ou alors un WC qui a été désaffecté parce qu'il se trouve dans les anciennes tribunes... Franchement, c'est indigne.

La pelouse était mieux entretenue quand nous y étions que vous cette année. Allez voir dans quel état est la pelouse du stade de foot !

Si vous voulez qu'on discute sur ce plan, on va regarder !

Troisièmement, si effectivement dans l'ordre des priorités le stade de Francheville n'a pas été rénové pendant les autres mandats c'est que nous ne disposons pas des terrains. D'ailleurs, vous-mêmes, vous avez renoncé à acquérir gratuitement du Grand Lyon, la rue de la gare par son dévoiement le long de la voie ferrée. Vous vous privez de 1 000 m² de surfaces qui avaient été actés avec le Grand Lyon et qui devaient permettre d'agrandir le stade de 1 000 m².

J'attends toujours de savoir si vous allez pouvoir le faire. *A priori*, vous ne le faites pas, c'est pourquoi je dis que vous avez abandonné. Si aujourd'hui j'ai un démenti, je serais très heureux de l'avoir.

S'agissant de ce que vous n'allez pas pouvoir réaliser parce que vous ne maîtrisez pas les terrains, et que pour autant vous avez promis aux électeurs de réaliser, c'est le parking à Bel Air, ceux à Francheville le bas ; vous avez réalisé le parking de

Francheville le haut parce que nous maîtrisons le terrain et parce qu'il était dans notre programme.

Donc, franchement, je veux bien qu'on refasse en permanence l'élection mais il vous appartient maintenant de gérer la ville et de le faire au mieux pour non seulement les 6 ans à venir mais s'agissant d'un parc sportif pour les 25 ans qui viennent.

M. GOURRIER.- Il n'est pas question de refaire l'élection, les électeurs ont tranché.

En revanche, chaque fois que l'on parle, vous nous dites : « Nous avons fait cela, c'était notre idée, c'était notre projet et vous l'avez repris. »

On va faire cela pendant cinq ans, on vous répondra chaque fois sur ce que nous avons trouvé quand nous sommes arrivés et ce que nous avons décidé de faire parce que c'était le choix des électeurs lorsqu'ils nous ont élus.

C'est en réponse au projet que vous aviez dans les tiroirs. En permanence, vous nous dites que vous aviez un très beau projet. Effectivement, nous avons un projet mais il n'était pas finançable, c'est ce que nous avons constaté de notre point de vue lorsque nous sommes arrivés. Nous avons donc retravaillé ce projet à partir des éléments du projet qui était dans le tiroir, qui était globalement irréalisable sur le plan financier.

Quant au dévoiement de la voirie, c'est la Métropole qui renonce à faire ces travaux.

M. LAMBERT.- C'est faux !

M. GOURRIER.- Ce n'est pas faux !

M. LAMBERT.- Vous ne vous battez pas pour Francheville !

(Protestations.)

M. GOURRIER.- Mais c'est un mensonge Monsieur Lambert, arrêtez ! C'est vous qui mentez !

M. RANTONNET.- Monsieur Guibert, vous n'avez plus la parole, M. Lambert s'est largement exprimé pour vous, et je constate que notre opposition continue toujours la campagne électorale. M. Lambert vient de rappeler à notre aimable assemblée toutes ses réalisations pendant 25 ans, mais les Franchevillois n'ont jamais vu le stade. Ils en ont parlé pendant 25 ans mais ils ne l'ont jamais vu.

Notre opposition nous reproche de prendre du retard. En fait, nous faisons la concertation qu'ils n'ont jamais faite pendant 25 ans et nous allons faire ce stade dans le mandat, que ce soit en 2016, en 2017, en 2018 ou en 2019, peu m'importe, le stade sera fait dans ce mandat alors que l'équipe précédente pendant 25 ans en a toujours parlé mais ne l'a jamais fait. Donc, nous allons faire ce que l'opposition n'a jamais fait pendant 25 ans pour ce stade. Heureusement que, par ailleurs, vous avez réalisé d'autres choses en 25 ans, mais nous ferons tout notre projet. Et notre investissement majeur est à l'écran et chacun peut le voir.

Vu la disette budgétaire imposée par l'État, pour un investissement de plus de 6 millions nous voulons un consensus suffisamment large, et je rappellerai à M. Kretzschmar, qui a la mémoire courte que le programme a été présenté en commission générale au mois d'octobre dernier. Comme vous réservez toujours un programme électoral, il a été évoqué dans cette même commission le projet des six pistes d'athlétisme et, comme vous l'a dit si justement M. Gourrier, nous sommes dans une concertation très large et très positive avec l'ESL. Si nous avons la capacité technique d'intégrer les six pistes d'athlétisme, nous le ferons.

Je constate que notre opposition s'installe dans un métier d'opposants de politique alors que pour nous ce n'est qu'une fonction.

Je mets la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITE – VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

- **2016-03-10: Aménagement du complexe sportif - Désignation des membres élus du jury du marché de maîtrise d'œuvre**

Présentation du rapport par M. Calabre.

M. RANTONNET.- Y a-t-il d'autres candidats ? Non

Nous passons donc au vote.

(Il est procédé au vote)

LES MEMBRES DU JURY SONT DESIGNES À L'UNANIMITE.

M. RANTONNET.- Je vous remercie M. Calabre pour cette longue intervention de près de deux heures et demie.

Nous passons aux ressources humaines.

RESSOURCES HUMAINES

- **2016-03-11 : Évolution des services municipaux: création de la Direction de la Culture, du Sport et de la Vie associative**

Présentation du rapport par Mme Santos Malsch.

M. RANTONNET.- Merci pour cette longue délibération. Y a-t-il des commentaires ?

M. GUIBERT.- Cette délibération complexe appelle de notre part plusieurs remarques :

Nous espérons que la fusion de la culture, du sport et de la vie associative et de la jeunesse ne se fasse pas au détriment de l'un de ces services.

Nous constatons que seul le service du cabinet se trouve renforcé avec un poste à temps complet au lieu d'un poste à mi-temps comme précédemment.

Par ailleurs nous constatons que la citoyenneté disparaît de votre organigramme alors que trois instances citoyennes fonctionnent actuellement. Il est vrai que les réunions de démocratie en direct et les conseils de quartier sont maintenant remplacés par « Le Maire à votre rencontre ».

M. KRETZSCHMAR.- Je souhaiterais connaître l'avis du CTP sur cette délibération, il s'est réuni mais qu'en pense-t-il ?

Je regrette comme toujours la suppression d'un poste de cadre. Sur les compétences classiques de ce qu'on attend d'un membre d'encadrement, c'est plus de stratégie, de pensée, de capacité à anticiper, à réfléchir, à corriger, à optimiser, toutes ces valeurs que vous prônez dans le projet. On ne peut donc pas se réjouir de la suppression d'un poste de cadre dans une collectivité. On peut avoir un objectif de maîtrise de la masse salariale, c'est ce que vous avez, mais pas au détriment des compétences. D'autant que la portée hiérarchique de cette direction est importante : 32 personnes, une seule personne en position d'adjointe au sport, aucun dans le champ culturel. Ce sera difficile pour la directrice de la culture, du sport et de la vie associative, cela risque d'être délicat pour elle d'assurer une véritable veille, une capacité managériale sur l'ensemble de ses fonctions.

Il y a également un flou sur les intitulés : j'avoue ne pas comprendre la différence entre l'événementiel de la vie associative et le pôle événementiel de la culture, l'animation de la ville. Je me demande si un intitulé moins en recoupement ne serait pas à trouver. Où est l'événementiel ? Par qui est-il porté ?

Maurice Guibert a parlé de la disparition du champ citoyenneté. Est-ce que la citoyenneté ne nécessite aucun soutien technique dans la commune ? Est-ce une génération spontanée ou alors est-ce que cela ne fait clairement plus partie de votre action politique ? C'est possible.

S'agissant de la médiation culturelle, vous vous souvenez qu'il y avait un poste de médiatrice qui pour des raisons d'évolution de temps de travail n'a pas été poursuivi par la titulaire, elle n'a pas souhaité les changements proposés par la mairie. Ce poste n'existe plus, ce qui fait écho aux critiques que je faisais tout à l'heure sur la distinction entre culture et artistique. S'il n'y a plus de médiation, comment encourager l'accès à l'art ?

Merci.

M. RANTONNET.- S'il n'y a plus de demande de parole, je vous laisse répondre.

Mme SANTOS MALSCH.- S'agissant de l'avis du comité technique, il a été favorable.

Nous ferons appel au service de médiation culturelle au fur et à mesure des besoins de la collectivité, mais effectivement nous n'avons pas de poste en interne.

S'agissant de la citoyenneté, ce n'est pas parce que ce terme disparaît de l'organigramme que cela n'en demeure pas moins une préoccupation de notre équipe d'élus et que l'ensemble des services est intéressé et impliqué dans ce sujet. Nous la déclinons autrement, les choses évoluent et nous avons notre propre organisation : l'ensemble des directions s'implique dans ce domaine avec bien sûr plus d'implication au niveau de la direction de l'éducation, de l'information jeunesse mais aussi de l'administration générale ; cela s'est traduit dernièrement par un nombre important d'événements dans ce domaine. On peut pratiquer la citoyenneté au quotidien dans toute la collectivité ; même si elle n'est pas inscrite dans l'organigramme, elle reste bien entendu l'une de nos préoccupations.

En ce qui concerne la différence avec événementiel, je vais laisser la parole à Arielle Petit qui connaît mieux cette direction.

Mme PETIT.- L'intérêt de mettre en avant l'aspect événementiel, c'est une plus grande réactivité sur les événements et une meilleure coordination entre la partie culturelle de cette nouvelle direction et le cabinet. Des liens vont se faire pour certains événements plus proches du cabinet et d'autres événements seront rattachés à la culture.

M. RANTONNET.- Effectivement, il y a la suppression d'un poste de cadre. Elle est réalisée suite au départ en retraite de cette personne, avec son accord et son implication complète dans ce projet. Cela me semble très important et très valorisant pour l'ensemble des équipes y compris pour l'équipe d'élus que nous sommes. Ce très bon travail réalisé en amont avec l'ensemble des équipes a été validé par le comité technique. Enfin, chacun a pu s'exprimer totalement et librement sur le sujet en commission RH.

Nous sommes sur une approche globale qui correspond aux nécessités de l'heure avec l'optimisation et la rationalisation de services complémentaires.

Nous passons au vote.

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITE – VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

- **2016-03-12: Evolution des services municipaux: Création d'un poste de Chargé de Communication digitale et rédactionnel**

Présentation du rapport par Mme Santos Malsch.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des interventions ?

M. GUIBERT.- Vous privilégiez votre communication sous la responsabilité de votre directeur de cabinet au détriment d'autres services, par exemple, le service espaces verts a perdu deux postes depuis plusieurs mois et ne pourra plus fonctionner comme auparavant alors que la commune vient d'obtenir sa deuxième fleur grâce à cette équipe.

M. KRETZSCHMAR.- Pour les postes qui arrivent à expiration de leur contrat, il s'agissait d'un emploi d'avenir. La commune a toujours eu, comme beaucoup d'autres communes, la tradition de chercher à insérer ces emplois d'avenir dans les postes pérennes. Je m'intéresse au devenir de ces titulaires, même si on ne peut pas rentrer dans le détail, et de ce qu'il adviendra quant à l'ouverture du poste. Partagez-vous ce souci de donner la possibilité aux personnes qui étaient dans cette équipe de rebondir et de valoriser leur qualification sur ce poste ?

J'en profite également pour vous interroger sur l'extension des adresses courriel mairie-francheville69 à l'ensemble des élus. Puisque vous allez investir sur la communication numérique, c'est une excellente occasion pour que les élus en profitent eux-mêmes.

De même, nous parlions de citoyenneté. Puisque la citoyenneté est portée par l'ensemble des agents, cette personne aura-t-elle le souci de donner accès à la population à des outils interactifs et pas uniquement des outils de communication, ce qui est différent ?

Merci.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. D'autres interventions ?

M. LAVERLOCHERE.- Je ferai simplement une explication de texte sur la création de ce poste. Nous sommes au XXIème siècle dans une commune de bientôt 15 000 habitants et nous avons actuellement, grosso modo, qu'un seul axe de communication qui est le Franch'Info, il est indispensable, il a beaucoup évolué et il est apprécié mais nous pensons qu'il est nécessaire de s'outiller un peu plus et de s'ouvrir à des outils numériques. Il sera donc nécessaire de les animer et de les renseigner correctement.

En ce qui concerne la création des adresses messagerie supplémentaires, il faudrait en démontrer l'intérêt intrinsèque. Actuellement, nous sommes plutôt sur une logique de restreindre et de contrôler les accès, non pas parce que nous voulons absolument tout contrôler mais nous sommes face à des attaques virales très importantes, il est donc nécessaire de prévoir un plan de sécurisation informatique beaucoup plus conséquent puisque ces attaques sont en très forte augmentation.

Mme SANTOS MALSCH.- Je vais vous répondre mes chers collègues et vous verrez que nos préoccupations sont liées.

L'emploi d'avenir au service communication cet emploi est arrivé au bout des trois ans, la personne qui occupe cet emploi a souhaité poursuivre sa carrière professionnelle en dehors de notre collectivité, mais elle a été formée, la collectivité a donc parfaitement rempli son objectif dans ce cadre-là.

Concernant le recrutement d'emplois d'avenir et le fait de donner une chance de formation à des jeunes. Vous me parliez des espaces verts, un emploi d'avenir a quitté ce service cet été alors que la collectivité souhaitait le garder, mais cette personne a souhaité voler vers d'autres horizons. Depuis lors, la collectivité s'emploie à recruter à nouveau en espaces verts un emploi d'avenir sans y parvenir. Nous pensions y être arrivés il y a 15 jours mais au dernier moment le jeune a décliné la proposition de la collectivité, ce qui est bien dommage.

Afin que ce service espaces verts ne soit pas en tension, puisqu'il ne vous a pas échappé que nous serons bientôt au début du printemps et que l'activité sera accrue dans les mois à venir, nous venons de recruter un agent dans ce service ; l'emploi d'avenir est toujours ouvert et j'espère bien que nous arriverons à pourvoir ce poste.

M. LAMBERT.- Vous avez reproché à mon collègue Bruno Rivier de ne pas lire correctement les documents, je m'applique donc à moi-même cette obligation et j'aimerais savoir pourquoi « digital » est au féminin et « rédactionnel » au masculin ?

Mme SANTOS MALSCH.- On peut dire chargé du rédactionnel, « rédactionnel » est alors au masculin.

M. LAMBERT.- Dites-le sinon le maire nous reprochera de ne pas lire correctement.

Mme SANTOS MALSCH.- Je vous le dis et je crois que ce point avait déjà été soulevé par M. Guibert en commission RH.

M. GUIBERT.- Ce que j'ai dit n'a pas eu de suite.

Mme SANTOS MALSCH.- C'est chargé du rédactionnel. C'est communication digitale et du rédactionnel.

M. LAMBERT.- La communication ne peut pas être rédactionnelle ?.

Mme SANTOS MALSCH.- Elle peut l'être mais ce n'est pas le sens donné à ce poste.

M. RANTONNET.- Nous allons avancer. Nous créons ce poste de chargé de communication en remplacement de deux CDD : un emploi d'avenir et un CDD qui ont souhaité évoluer ailleurs.

Simultanément, nous avons besoin de structurer notre communication parce que l'époque change. Dans un premier temps, nous avons convenu, par économie budgétaire de faire un Franch'Info avec une fréquence tous les deux mois. Ce n'est pas suffisant pour communiquer avec les Franchevillois, une *Newsletter* serait souhaitable et surtout toutes les technologies nouvelles sont beaucoup plus exigeantes pour nos rédacteurs. Nous avons besoin de monter dans le train de la communication actuelle avec tous les outils à notre disposition.

Si je prends le dernier exemple en matière de citoyenneté, on a offert un bel exemple républicain aux Franchevillois avec la dernière réunion publique sur l'Yzeron qui a rassemblé plus de 700 personnes, une centaine de personnes n'ont pas pu rentrer

parce qu'il n'y avait plus de place sur le parking. Donc, plus d'une centaine de personnes viennent régulièrement à la mairie pour savoir comment nous avançons. Bref, nous avons besoin de nous doter d'outils actuels pour avoir une meilleure réactivité et répondre aux Franchevillois qui viennent aux nombreuses réunions publiques, notamment aux rencontres avec le maire, comme cela a été évoqué tout à l'heure.

On se structure, on épouse les outils de notre temps, la réactivité de notre époque. L'évolution de notre système informatique cette année va nous permettre de faire cette migration digitale qui viendra toujours en complément du papier. Le Franch'Info en tant que support papier existera toujours mais il y aura aussi une réactivité meilleure avec des outils adaptés aux techniques actuelles.

Je mets cette délibération aux voix.

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITE – VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

CULTURE

- **2016-03-13: Convention de mécénat - Domaine Saint Joseph - Saison culturelle - mars à juin 2016**

Présentation du rapport par Mme Petit.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. KRETZSCHMAR.- Il y a deux conventions de mécénat, on peut s'en réjouir. Les sommes restent modestes mais c'est un début.

J'ai une remarque sur la convention, je suis un peu étonné qu'une telle formule apparaisse dans la convention, je cite : « tout en redonnant à la ville une identité culturelle propre... », ce qui laisse clairement entendre que la ville n'avait pas d'identité culturelle avant. Avant je ne sais pas quoi, d'ailleurs. Il me semble que cette phrase n'a pas lieu d'être dans une convention entre la ville et un partenaire. On peut voir l'opinion qu'on a sur la politique culturelle, souvent nous ne sommes pas d'accord mais cela appartient à notre lieu de débats politiques, les partenaires n'ont pas à être exposés à ce genre de débat, me semble-t-il.

Merci.

Mme PETIT.- Je vous propose de mettre « en donnant », Monsieur Kretzschmar. Je le note pour le faire corriger, ce sera la même chose pour l'autre convention.

Par ailleurs, j'ai entendu votre première remarque. Ces conventions sont signées mais d'autres viendront sur d'autres conseils municipaux. Je vous rassure, nous avons plusieurs accords.

M. RANTONNET.- Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITE – ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR.

- **2016-03-14: Convention de mécénat - Crédit Mutuel, agence de Francheville Saison Culturelle 2016**

Présentation du rapport par Mme Petit.

M. RANTONNET.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITE – ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR.

- **2016-03-15: Modification du règlement intérieur de l'Iris**

Présentation du rapport par Mme Petit.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des questions ?

M. KRETZSCHMAR.- J'ai formulé une question diverse que nous pouvons aborder maintenant puisque c'est le sujet. Vous souhaitez qu'on l'aborde en fin de conseil. On est dans le sujet, cela nous fera gagner un peu de temps. Vous êtes soucieux de l'ordre du jour.

Vous évoquez à la fois les questions de prise en charge du ménage mais dans le Règlement Intérieur il n'est pas explicité qu'il s'agit uniquement du ménage pour les particuliers et non pour les associations. Il faut le corriger. Je n'ai pas forcément compris votre propos, je souhaitais que vous puissiez être plus clair afin que je puisse mieux comprendre.

On peut regretter aussi :

- l'augmentation générale des tarifs de location
- la prise en charge de 50 % du coût de présence du personnel de sécurité incendie
- le forfait supplémentaire de 100 € pour la mise à disposition d'un technicien salle Barbara
- la caution de 500 € pour les locaux et le matériel (mesure nouvelle pour les associations)
- caution de 100 € pour la propreté et le rangement des locaux.

La charge est clairement trop lourde pour les associations et elles s'en plaignent largement. Ne peut-on pas revenir sur les tarifs antérieurs?

Merci.

Mme PETIT.- Ce chapitre a été évoqué avec les associations. Elles ont été largement prévenues de ces hausses.

Comme je l'avais expliqué au moment de la hausse des tarifs des salles, nous avons fait un travail d'études sur les différents tarifs pratiqués par les communes alentour. Francheville est bien en dessous de ce qui se fait sur la Métropole ou sur les communes alentour pour des salles qui apportent une qualité et un confort non négligeable pour les associations.

Les associations que j'ai reçues et que j'avais engagées à s'interroger sur les prix qui se pratiquaient à l'extérieur sont revenues vers moi récemment en confirmant qu'elles revenaient sur leur position. Elles avaient l'habitude de payer des tarifs particulièrement bas mais elles s'aperçoivent que ces tarifs sont d'avantage dans la normalité.

J'ai reçu toutes les associations qui m'ont sollicitée sur ce sujet ou sur d'autres. Je suis surprise que d'autres associations qui disent qu'elles ne sont pas d'accord ou qu'elles rencontrent des difficultés ne soient pas revenues soit vers les services soit vers moi-même pour en discuter car lors d'une réunion des associations l'année dernière nous avons dit que nous restions ouverts à la discussion, notamment en cas de spectacles liés à des événements particuliers.

Je n'ai pas eu de retour de ces associations. Si vous les avez, engagez-les à reprendre contact avec nous, nous aurons une discussion avec elles avec plaisir.

Nous en avons parlé longuement dans ce conseil municipal, il y a une baisse de dotations, la commune doit y faire face. Ce n'est pas aux Franchevillois d'assumer cette charge au nom de la collectivité. Les associations font souvent des soirées, des lotos ou des réceptions payantes, elles font payer les entrées, il semble normal que ces associations payent leur salle à ce moment-là.

La caution ne reste qu'une caution. Nous avons discuté avec les associations, elles ont toujours rendu leur salle d'une manière citoyenne et respectueuse des services. L'idée n'est pas d'arrêter le ménage par les services, ce n'est pas du tout l'objet de cette décision. Il s'agit simplement que chacun prenne ses responsabilités de citoyen, de respect des locaux et de la collectivité, et rende les locaux dans un état correct et rangé. Ce n'est pas le cas pour les particuliers, nous avons eu quelques cas et la collectivité se prémunit de ces dérapages.

Mme JAMBON.- Pouvons-nous avoir une précision sur la ligne qui parle des exclusions de toute manifestation sportive, sauf dérogation, politique, syndicale ou confessionnelle ? Il me semble qu'il y a déjà eu des réunions politiques à l'Iris.

Mme PETIT.- Le document de l'ancien règlement a été repris.

Mme JAMBON.- Il y a déjà eu des réunions politiques d'un bord comme de l'autre, et syndicales également.

M. GUIBERT.- Pour l'instant il n'y a que le sportif qui a une dérogation, ce qui est bizarre parce que faire un match de basket à l'Iris est difficile.

M. RANTONNET.- On mettra le mot « dérogation » à la fin.

Je mets la délibération aux voix.

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITE – ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

SOLIDARITÉ

- **2016-03-16: Renouvellement de l'adhésion de la ville de Francheville au Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône**

Présentation du rapport par Mme Quiblier.

M. RANTONNET.- Cela ne doit pas donner lieu à commentaire.

Mme DUMONT.- Nous voterons cette délibération puisque ce système a été mis en place en 2012 ; nous avons vu l'impact positif sur une simplification du travail des services, même si c'est quelque chose qui reste complexe.

M. RANTONNET.- Nous sommes d'accord.

Je mets la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

ÉCONOMIE

- **2016-03-17: Adhésion à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés forains (AD PM)**

Présentation du rapport par M. Laverlochère.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des questions ?

M. KRETZSCHMAR.- Je suis heureux qu'on devienne adhérent d'ADPM. C'est une association dont la commune était membre associé historiquement. Nous nous étions donné un peu de temps pour mesurer l'intérêt de l'expertise apportée par ADPM. Cette association évolue à la fois dans sa structure et ses compétences ; c'est tant mieux parce que nous nous étions interrogés sur sa réelle expertise et sa capacité à dépasser son histoire très lyonnaise pour devenir une véritable association départementale, voire régionale, avec des connexions dans d'autres régions. C'est en bonne voie, je suis donc heureux qu'on y adhère.

Une petite vigilance néanmoins, on le voit dans la convention d'adhésion, il y a un service de base pour tout adhérent et service *premium* sur devis. Il faut être vigilant sur le fait que nos besoins puissent s'inscrire le plus possible dans l'adhésion de base. Comme le fonctionnement d'ADPM évolue, c'est une vigilance qu'il faudra partager.

Merci.

M. RANTONNET.- Merci pour ce complément. Nous passons aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

PATRIMOINE - URBANISME

- **Rétrocession foncière à la Métropole de Lyon**

Présentation du rapport par M. Dassonville.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme JAMBON.- C'est la suite logique de l'aménagement du parvis et du parking qui a été pris en charge par le Grand Lyon. Cela a fait couler beaucoup d'encre mais je pense qu'on ne peut que s'en féliciter, et j'aimerais que vous vous en félicitiez vous aussi après avoir dit toutes les méchancetés que vous avez dites dessus.

M. RANTONNET.- La campagne est finie Madame.

Mme JAMBON.- Simplement, je pense que l'on peut reconnaître les choses.

M. GUILLON.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons assisté tout à l'heure à une présentation et à un travail remarquables faits par la commission des finances et notre ami Serge Calabre.

Cette décision me rappelle plutôt la poussière que la précédente municipalité a mise sous le tapis parce qu'on s'aliène un bien communal dont on ne pourra jamais rien faire. Avoir cette esplanade qui n'a pas de sens, qui ne correspond à rien... Vous ne pourrez rien faire après parce que vous serez aliéné.

Chacun vote comme il le veut ; je voterai contre.

M. RANTONNET.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITÉ – VOTE CONTRE DE M. GUILLON.

- **Rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**

Présentation du rapport par M. Dassonville.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. KRETZSCHMAR.- Je souhaite souligner l'intérêt du rapport et la manifestation d'un carnaval du centre social du 30 avril qui aura quelque sens sur la question des déchets.

Mme DUMONT.- Nous avons les chiffres tous les ans, mais toujours en fin de conseil. Il est intéressant de voir que depuis que le tri a été instauré, nous sommes dans des phases de plus en plus progressives, on s'améliore, etc.

Je déplore le décalage avec lequel on a le rapport. On ne parle ce soir que de 2014 alors que nous sommes déjà en 2016, mais vous n'en êtes pas responsable.

Ces dernières années, d'autres choses se font sur des compostages collectifs et individuels. C'est ce type d'action qu'il faudrait relayer, il existe des exemples sur la commune. C'est un des éléments qui permet de baisser la quantité des déchets d'une manière très globale, et on valorise autrement les choses mais parfois plus à titre individuel.

Une mode actuelle est d'avoir des poules, mais c'est plutôt valable pour ceux qui ont des maisons. Quand on regarde l'impact, c'est assez impressionnant. Je pense que des choses vont peut-être ressortir sur les chiffres dans un an.

M. RANTONNET.- Je vois que les poules font débat.

Mme DUMONT.- Oui, mais cela marche.

M. RANTONNET.- Vous avez raison.

M. GUILLON.- Monsieur le maire, chers collègues, à titre d'information, il faut savoir que l'association CANOL poursuit le Grand Lyon parce qu'il a perçu des sommes considérables dont il n'avait pas besoin. C'est une taxe, cela peut donc correspondre aux dépenses. La communauté urbaine s'est constitué un magot avec ces ordures. Les procès sont en cours.

M. LAMBERT.- Le tribunal administratif a déjà débouté CANOL.

M. GUILLON.- Non, pas sur ce sujet. Sur ce sujet, CANOL a eu raison pour les années précédentes et il continue l'action ; vous le trouverez sur le site : canol.fr.

QUESTIONS DIVERSES

M. RANTONNET.- Nous abordons maintenant les questions diverses car un conseil municipal sans les questions diverses de M. Kretzschmar ne serait pas un vrai conseil municipal. Monsieur Kretzschmar, vous avez la parole.

M. KRETZSCHMAR.- Je ne vais pas en abuser.

La première question a déjà été abordée.

2 - De plus en plus de communes (Dardilly, Givors, Limonest, Saint Didier au Mont d'Or, Charly ...) décident de réduire leur éclairage public la nuit, autant pour réduire la pollution lumineuse que pour réaliser des économies d'énergie. La loi impose déjà l'extinction des bâtiments publics et des monuments historiques et le SIGERLY s'est montré particulièrement intéressé par cette mesure très simple. Le sentiment d'insécurité éventuel disparaît très rapidement, grâce notamment à une démarche de concertation et d'information; aucune commune engagée sur ce point n'est revenue sur cette solution efficace, économique (-30 k€) et durable (réduction des consommations et de la pollution lumineuse). Les lampes double puissance déjà expérimentées sur la Métropole, coûteuses, ne pourraient-elles pas être réservées aux grandes artères, l'extinction de l'éclairage public étant alors généralisée progressivement sur l'ensemble des autres voiries. L'extinction pourrait se faire entre 1 h et 5h du matin après large concertation avec les habitants.

3 - Lors d'une question diverse fin 2015 relative à l'accueil des réfugiés, l'adjointe aux affaires sociales a annoncé la participation de la Municipalité à un dispositif de coordination animée par la Préfecture pour bien articuler les efforts de chacun dans ce domaine. A "heure où la situation est de plus en plus critique aux portes de l'Europe, et alors que la France s'est engagée à accueillir 30 000 migrants, où en est-on à Francheville? Un travail a t-il été engagé avec la Préfecture?

4. De nombreux chats errants ont été repérés par des habitants sur la commune, et notamment dans des secteurs comme la Petite Champagne ou les Hermières. L'adjoint à l'environnement a évoqué un dispositif de stérilisation avec l'appui de la Municipalité. Qu'en est-il? Un budget spécifique a t-il été inclus dans le BP 2016 ?

M. RANTONNET.- Sur l'éclairage public, Gilles Dassonville va vous répondre ainsi que sur les chats. Il y a une question plus sérieuse sur les réfugiés, Isabelle Quiblier vous répondra.

M. DASSONVILLE.- Pour la réduction de l'éclairage public la nuit, j'ai abordé ce sujet à deux reprises avec vous récemment. Il me semble même que c'est moi qui avais pris l'initiative de vous en parler lorsque nous nous étions rencontrés deux jours avant la réunion du groupe de réflexion sur le plan climat communal auquel vous n'avez pas pu assister. J'avais pris l'initiative de vous en parler pour évoquer différentes idées que notre groupe de réflexion pourrait étudier. Je suis donc étonné

que cette question revienne sur le tapis avant même que ce groupe de réflexion dont je parle puisse effectivement l'étudier.

Je vous ai répondu également lorsque vous avez posé cette question lors de la réunion de la commission financière.

Voilà ce que j'ai à vous répondre sur ce point.

Je peux embrayer immédiatement sur les chats errants. J'ai l'impression que les chats sont errants pas nature car il y en a beaucoup qui traversent mon jardin et font séjour alors que je ne suis pas propriétaire de chat et je n'en ai pas sous ma garde.

M. Lambert me le confirmera, il me semble que l'article 1783 du Code civil nous précise que les animaux sont sous la garde de leur propriétaire.

M. LAMBERT.- Encore faut-il l'identifier.

M. DASSONVILLE.- J'ai du mal à voir à 5 ou 10 mètres de distance si ces chats sont errants ou pas.

Néanmoins, on a attiré mon attention sur ce point. Les services ont pris contact avec la SPA et l'association 30 millions d'amis pour signer une convention destinée à assurer la capture et la stérilisation de ces chats dits errants. Cette association prendra en charge la quasi-intégralité du prix, notamment l'intervention du vétérinaire. À ce propos, nous attendons des devis des vétérinaires pour calculer véritablement l'incidence en matière budgétaire.

M. LAMBERT.- La commune est adhérente à la SPA ?

M. DASSONVILLE.- Oui, mais nous n'avons pas signé de convention sur ce point.

Mme PETIT.- Pour la capture mais par pour la stérilisation.

M. LAMBERT.- Ils capturent et ils font ce qu'ils veulent. Il me semble que dans la convention que j'ai signée avec la SPA et qui coûte relativement cher puisque c'est un coût par habitant, c'est relativement élevé pour la ville de Francheville. La SPA, à la réquisition soit du maire soit d'un particulier, dès lors que la commune est adhérente, intervient avec son propre fourgon et son matériel pour récupérer les animaux errants, que ce soient des chats ou des chiens ; ils n'interviennent pas pour d'autres animaux car nous avons eu le problème avec un âne. S'agissant des chats et des chiens, la SPA a une convention aux termes de laquelle elle récupère les animaux. Après, ce qu'ils en font, c'est leur propre déontologie mais la commune n'a pas à payer quelque chose d'autre.

Donc, s'il vous plaît, vérifiez la convention qui nous lie à la SPA car on n'a pas à payer deux fois le même service.

M. DASSONVILLE.- C'est un service supplémentaire, à savoir la stérilisation qui nous est demandée.

M. LAMBERT.- Que faites-vous du chat après ? Le remettez-vous dans la nature ? Il continuera à errer.

M. DASSONVILLE.- J'ai voulu organiser un safari, cela aurait eu le mérite d'être ludique mais on a levé les bras au ciel.

M. RANTONNET.- Je reviens sur un sujet beaucoup plus sérieux avec vous Madame Quiblier.

Mme QUIBLIER.- La question relative aux réfugiés est toujours criante d'actualité.

Vous n'ignorez pas que notre pays n'est que très peu choisi comme pays de destination par les réfugiés. Il arrive donc peu de réfugiés en France et ceux qui arrivent sont en majorité sur Paris. Il y a peu de réfugiés sur la métropole de Lyon. Pour ceux qui arrivent, comme je vous l'avais indiqué au conseil municipal d'octobre dernier, c'est bien la Métropole qui pilote le dispositif et la préfecture qui le coordonne. Les structures collectives sont toujours privilégiées pour les accueillir.

À ce jour, nous sommes tenus informés et prêts mais la mairie n'a pas été sollicitée par la Métropole pour un accueil.

M. RANTONNET.- Mes chers collègues, vous avez vu, après trois heures et demie de conseil municipal, que nous abordons un certain nombre de thèmes. Parfois, certains ne sont pas à l'ordre du jour, nous le faisons chacun chacune avec conviction, toujours avec passion pour l'amour de Francheville et des Franchevillois. Je vous remercie pour cette passion et je vous souhaite une très bonne fin de soirée.

Merci.

La séance est levée à 22 heures 35.

ANNEXES

☒ Décisions du Maire

DECISIONS DU MAIRE – MARCHES ET AVENANTS					
N°	Objet	Contenu	Prestataire (nom + adresse)	Coûts/Montants	Commentaire s
2016-15	<p>Marché n°16A001 : marché complémentaire au marché n°13A013 : fourniture, installation et maintenance de deux journaux électroniques d'informations municipales</p>	<p>Un marché complémentaire sans publicité ni mise en concurrence préalable est conclu, en application des articles 28-II et 35- II-4° du code des Marchés publics afin d'assurer la fourniture, l'installation et la maintenance de deux journaux électroniques d'informations municipales</p>	<p>CHARVET INDUSTRIES sis 62 rue de Folliouses à Miribel (01700)</p>	<p>Le marché complémentaire s'élève à 27 950 € HT (soit 33 540 € TTC)</p>	
2016-17	<p>Marché n°15A022 : réalisation d'un parcours sportif dans l'enceinte boisée du Fort du Bruissin à Francheville – déclaration d'infructuosité</p>	<p>La procédure adaptée relative au marché de réalisation d'un parcours sportif dans l'enceinte boisée du Fort du Bruissin est déclarée infructueuse. Une nouvelle consultation relative à cette réalisation sera lancée</p>			

DECISIONS DU MAIRE – CIMETIERES					
N°	Objet	Contenu	Prestataire (nom + adresse)	Détails	Commentaires
2016-13	Adoptant la délivrance et le renouvellement des concessions dans les cimetières communaux	Renouvellement de concession			
2016-16	Adoptant la délivrance et le renouvellement des concessions dans les cimetières communaux	Renouvellement de concession			
DECISIONS DU MAIRE – convention de logement					
N°	Objet	Contenu	Prestataire (nom + adresse)	Détails	Commentaires
2016-14	Convention d'occupation d'un logement à titre précaire sis 12 rue des Écoles	Convention pour la période du 19/01/2016 au 31/03/2016		Loyer mensuel de 420,52 €	

✦ Finances

■ 2016-03-01 : Compte de Gestion Budget Principal 2015

Le compte de gestion produit par le Trésorier de Tassin la Demi-Lune, comptable de la commune de Francheville est conforme au compte administratif de la Commune. Ce document n'appelle ni observation, ni réserve.

En conséquence, je vous remercie d'adopter le compte de gestion 2015.

■ 2016-03-02: Compte Administratif Budget Principal 2015

Le compte administratif rapproche les autorisations budgétaires inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

L'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire .
En application de l'article 107 de la loi NOTRe, codifié à l'article L2313-1 du CGCT, une note de présentation du compte administratif est jointe à cette délibération.

Compte tenu des réalisations de l'exercice 2015 et du résultat reporté de 2014, le compte administratif 2015 fait apparaître les résultats suivants :

CA 2015	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	14 184 238,98	2 586 444,00	
DEPENSES	12 917 700,78	2 084 209,85	
SOLDE	1 266 538,20	502 234,15	
RESULTAT REPORTE 2014	656 636,89	8 747,95	
RESULTAT DE CLOTURE 2015	1 923 175,09	510 982,10	2 434 157,19
RECETTES REPORTEES		109 640,15	
DEPENSES REPORTEES		896 290,19	
RESULTAT NET 2015	1 923 175,09	-275 667,94	1 647 507,15

L'exécution 2015 de la section de fonctionnement présente un solde excédentaire de 1 266 538,20 €, qui, additionné au résultat reporté de 2014 (656 636,89 €), conduit à un excédent de fonctionnement de 1 923 175,09 €.

L'exécution 2015 de la section d'investissement présente un solde excédentaire de 502 234,15 €, qui, additionné au résultat reporté de 2014 (8 747,95 €), porte le résultat de la section d'investissement avant restes à réaliser à 510 982,10 €.

Le fonds de roulement de la commune au terme de l'exercice 2015 est déterminé à partir des soldes des deux sections avant restes à réaliser (ceux ci n'ayant, par définition, pas fait l'objet de réalisation et donc n'ayant pas eu d'impact sur la trésorerie), il s'élève donc à **2 434 157,19 €** (1 923 175,09 € + 510 982,10 €).

Le résultat net de clôture s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser : il convient de financer les engagements de la commune, même si ceux ci n'ont pas encore donné lieu à réalisation : les intégrer à la détermination du résultat revient à disposer d'une photographie des comptes au 31 décembre qui tient compte à la fois des réalisations effectives mais aussi des engagements pris par la collectivité.

Il convient donc d'additionner au résultat de la section d'investissement (510 982,10 €) le solde des restes à réaliser de recettes (+ 109 640,15 €) et de dépenses (- 896 290,19 €). Le résultat de la section d'investissement devient alors déficitaire et s'établit à -275 667,94 €.

Le résultat net de clôture de l'exercice 2015 s'élève donc à :

$$1\,923\,175,09\text{ €} - 275\,667,94\text{ €} = \underline{\underline{1\,647\,507,15\text{ €}}}$$

Je vous demande, **Mesdames, Messieurs** de bien vouloir :

- Approuver le compte administratif 2015
- Monsieur le Maire se retire de la séance avant le vote.

Note de présentation du compte administratif 2015 au Conseil Municipal

2015, aura été la première année pleine de mandat pour la nouvelle municipalité élue en 2014. En mettant en œuvre un budget qu'elle a construit, elle a pu développer les axes d'une politique municipale responsable et constructive qui répond à ses engagements :

- ne pas participer à l'alourdissement de la fiscalité en bloquant les taux communaux des impôts locaux malgré la baisse considérable du montant total des dotations de l'Etat et la charge supplémentaire imposée par l'Etat aux communes avec la réforme des rythmes scolaires ;
- maîtriser la gestion communale en réduisant les dépenses de fonctionnement, en maîtrisant la masse salariale, en améliorant la gestion et l'organisation municipales ;
- être attentif à l'amélioration des services publics communaux, pour l'ensemble de la population ;
- réaliser les investissements nécessaires pour le bon entretien du patrimoine immobilier municipal et l'équipement nécessaire aux missions de service public ;
- accompagner au mieux l'exercice et le développement des différentes missions d'une mairie, notamment dans les domaines du scolaire, du social, de la sécurité, de la culture, du sport, du cadre de vie, pour la vie quotidienne et pour l'avenir ;
- mettre en place les bases pour une politique culturelle nouvelle et diversifiée dont le développement rencontre un large succès ;
- accorder une attention justifiée à la dynamique des milieux économiques, à la préservation du cadre de vie et de l'environnement.

Cette politique volontariste a été rendue possible par la conduite d'une gestion budgétaire rigoureuse et constructive qui a aussi dégagé les marges de manœuvre pour les opérations prévues au programme pluriannuel d'investissement.

La commune affiche en effet une diminution notable de ses frais de fonctionnement courants entre 2014 et 2015 de - 4,47%, représentant 527 680 €. Dans le même temps, la commune enregistre une augmentation des recettes de gestion courante de +1,65 %, représentant 212 602 €. Ces taux d'évolution favorables permettent à la commune de contrer l'« effet ciseaux » (évolution des dépenses supérieures à l'évolution des recettes) que subissent de plus en plus de collectivités.

L'examen de l'exécution budgétaire 2015 rend compte des différents postes porteurs de ces résultats, et notamment :

En dépenses de fonctionnement :

▾ Le poste des charges de fonctionnement (chapitre 011) est en diminution de 11%, représentant - 294 851 €. Le chapitre est réalisé à hauteur de 2 384 752 € contre 2 679 296 € en 2014.

L'amélioration de l'instruction budgétaire et de la gestion des crédits ouverts, ainsi que les efforts d'économie déployés dans ce cadre ont par exemple permis la rationalisation des achats de fournitures (- 41 252 €), des frais d'affranchissements (- 9 106 €), la gestion des stocks des produits d'entretien (- 30 971 €). La commune a par ailleurs procédé en 2015 au lancement d'un marché pour ce type d'achats et obtenu des prix remisés pour les produits couramment utilisés par les services communaux.

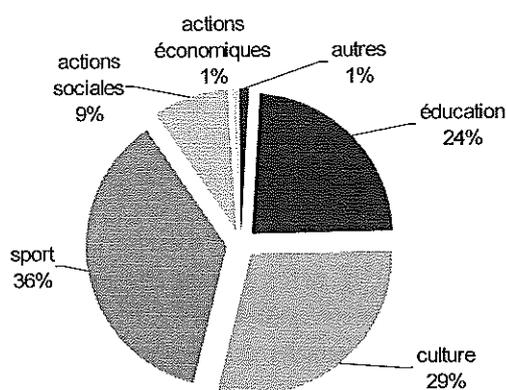
▾ Le poste lié aux frais de personnel est en retrait de -1,36 % représentant -103 654 €. Le chapitre 012 est réalisé à hauteur de 7 342 964 € en 2015 contre 7 446 617 € en 2014, témoignant des efforts de réorganisation interne et d'optimisation des contrats d'assurance statutaire menés par la collectivité sur cette période.

▾ Le poste des subventions et contributions enregistre également une baisse en 2015, à hauteur de -10,46%, représentant -153 840 €. Le chapitre 65 est réalisé à hauteur de 1 349 806 € en 2015 contre 1 471 168 € en 2014.

La subvention versée à la régie culturelle (239 794 €) est en diminution de 58 211 €.
La subvention versée au CCAS (430 000 €) est en diminution de 49 270 €. Cette baisse fait suite à une reprise d'excédent et une baisse des frais de personnel faisant suite au terme d'un remplacement pour congé maternité.

La subvention versée au centre social Michel Pache s'élève à 205 622 € contre 213 744 € en 2014.

Les subventions versées par la commune aux associations s'élèvent, hors subventions versées au centre social Michel Pache et au comité des œuvres sociales (62 800 €), à 180 459 €, selon la répartition par secteur suivante :



▾ L'unique poste en hausse de + 12,14% (chapitre 014, 227 342 €) est relatif aux « atténuations de produits ». Il s'agit des dépenses dont le montant est déterminé par la loi : cela recouvre notamment le fonds de péréquation des ressources communales (FPIC), qui porte la progression de ces dépenses de + 24 666 €. Ce prélèvement sur nos recettes a vocation à être redistribué à des communes dont les ressources sont estimées plus faibles comparativement à celles de Francheville.

Concernant les frais financiers de la collectivité, en l'absence d'emprunts nouveaux et d'évolution des taux, l'échéance d'intérêts est en diminution de 8 % et s'établit à 209 895 €.

Ces réalisations permettent à la commune d'afficher un niveau de dépenses de fonctionnement de 815 € par habitant, contre 1 224 € par habitant pour la moyenne des communes de même strate, soit 1/3 de moins.

En recettes de fonctionnement

La maîtrise des dépenses de fonctionnement menée par la commune intervient dans le contexte de contraintes budgétaires imposé par l'Etat aux collectivités au travers de la réduction progressive de la dotation globale de fonctionnement (DGF). A ce titre, la commune de Francheville a perdu 210 618 € en 2015, le montant perçu au titre de cette dotation s'élevant à 1 178 067 €.

Cette baisse est renforcée par la sortie du dispositif de deux dotations d'Etat auxquelles la commune émergeait depuis 2011, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation nationale de péréquation (DNP). La perte enregistrée dans ce cadre s'élève à 145 214 €.

Elle est en outre accentuée par la diminution de -19 742 € du versement du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), dont les critères d'attribution, désormais décidés par la Métropole, ont été modifiés.

Parmi les progressions de recettes qui viennent contrebalancer la baisse des dotations de l'Etat, celles relatives aux recettes en provenance de la CAF (+ 137 896 €), de la fiscalité directe (+ 224 156 € issus exclusivement de la progression des bases fiscales), des droits de mutations (+ 36 779 €) et des droits périscolaires (+ 86 272 €).

Autofinancement de l'exercice :

Le solde des réalisations entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement est appelé épargne brute.

Cet agrégat est essentiel, car il traduit les efforts de la collectivité effectués pour autofinancer ses dépenses d'investissement (équipement et remboursement du capital de la dette). Son amélioration, dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat, est notable.

Les réalisations de l'exercice 2015 ont permis de dégager une épargne brute hors cessions de 1 746 807 €. Le taux d'épargne brute (rapport entre l'épargne brute et les recettes de fonctionnement) s'élève à 13,19% en progression par rapport aux deux exercices précédents.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
taux d'épargne brute hors cessions	11,20%	13,82%	14,01%	12,31%	7,13%	13,19%

A cette épargne viennent s'additionner les produits de cessions, pour 913 472 €, issus notamment des ventes du l'ancien centre social (420 000 €) et du terrain situé au 21 Grand Rue, dit terrain de la « dent creuse » (380 000 €), ainsi que les recettes

d'investissement hors emprunt (Fonds de Compensation de la TVA (272 396 €),
Taxe d'aménagement (9 146 €) Dotation d'Équipement des Territoires
Ruraux (60 314 €) réserve parlementaire (9 000 €) attribuée au titre de l'équipement
des classes en tableaux numériques et diverses dotations (3 642 €).

L'ensemble de ces recettes constitue l'autofinancement :

	exercice	2015
recettes de gestion courantes		14 151 954
dont recettes de cessions		913 472
dépenses de gestion courantes		11 281 780
intérêts de la dette		209 895
épargne brute		2 660 279
épargne brute hors produits de cessions		1 746 807
Origine de l'autofinancement dégagé sur l'exercice	épargne brute	1 746 807
	cessions	913 472
	recette d'investissement	355 387
Autofinancement de l'exercice		3 015 666

Cet autofinancement de 3 015 666 € a permis de financer les dépenses
d'équipement (1 199 250 €) et le remboursement du capital de la dette (532
184 €) sans recourir à de nouveaux emprunts.

Parmi les équipements de cet exercice, les travaux du Parking de la rue du Robert
se sont élevés à 191 000 €, ceux relatifs au local de la police municipale à 110 000
€.

Les travaux pour l'aire du Bruissin et pour les cimetières se sont respectivement
élevés à 21 000 € et 33 000 €.

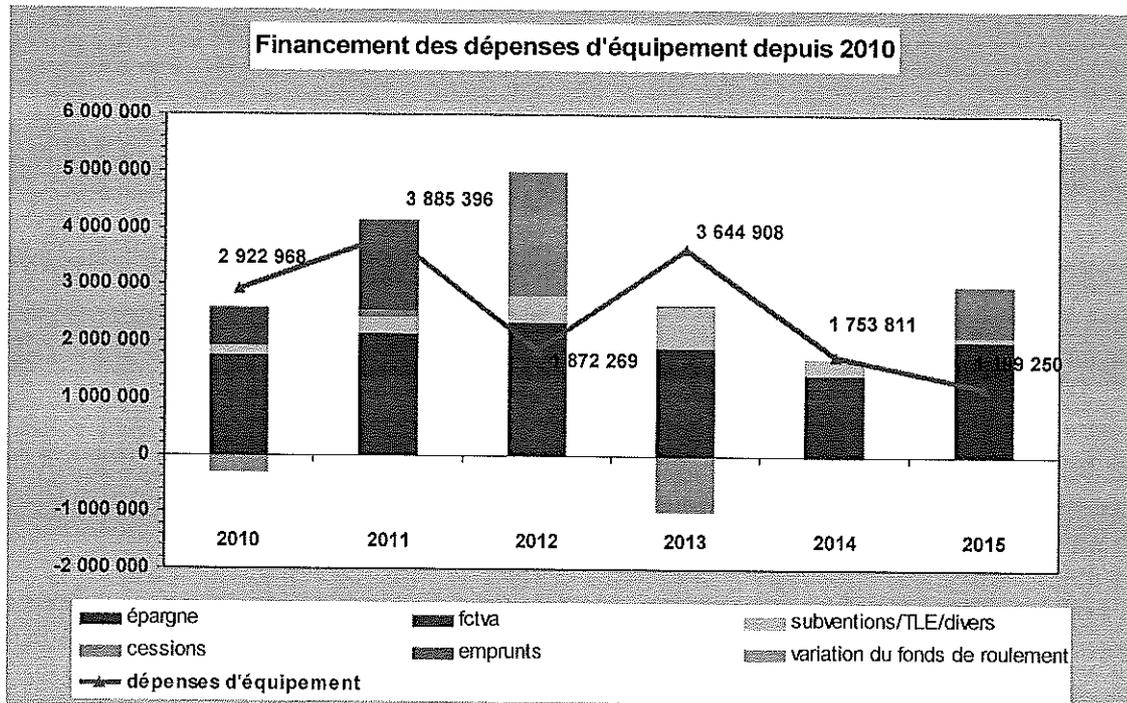
90 000 € ont été réalisés au titre de l'équipement informatique et 67 000 € au titre
des équipements scolaires (restaurant, mobilier, matériel pour réforme des rythmes
scolaires).

110 000 € ont été dépensés pour des travaux d'étanchéité des bâtiments et
menuiseries.

En matière d'emprunt, en l'absence de souscriptions nouvelles, l'encours s'élève à
7 104 533 €. Cet encours est réparti auprès de quatre prêteurs (Caisse d'épargne,
Crédit agricole / CACIB, la CAFFIL et la Caisse des Dépôts et Consignations). Les
emprunts sont adossés pour 62% sur des taux fixe et pour 38% à taux variable.
L'ensemble de ces prêts est classés en catégorie A1 de la charte Gissler, catégorie
réputée la plus sécurisée.

Type	Capital Restant Dû au 31 12 2015	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	4 427 152.52 €	62,31 %	4,31 %
Variable	2 677 380.06 €	37,69 %	0,20 %
Ensemble des risques	7 104 532.58 €	100,00 %	2,76 %

La capacité de désendettement de la commune s'élève à 4 ans et 25 jours.
Le schéma suivant illustre l'origine du financement des investissements depuis 2010.



La capacité de financement de l'exercice 2015 dégage un excédent. Le solde disponible vient abonder la trésorerie en caisse. A ce titre, la recette exceptionnelle issue des cessions délivre à la commune une trésorerie entièrement dévolue aux financements des futurs équipements du mandat.

	exercice	2015
Autofinancement de l'exercice		3 015 666
Dépenses d'investissement de l'exercice		1 731 434
Excédent		1 284 232
Trésorerie en début d'exercice		1 149 925
Trésorerie en fin d'exercice		2 434 157

La commune clôture donc l'année dans des dispositions favorables pour mener à bien son programme pluri-annuel d'investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	taux d'évolution CA 2015/2014	taux de réalisation CA/BP 2015
dépenses de gestion courante	011 charges à caractère général	2 679 603,83	2 787 373,20	2 384 752,29	-11,00%	85,56%
	012 charges de personnel	7 446 617,87	7 472 800,00	7 342 984,24	-1,39%	98,26%
	014 atténuation de produits	202 676,00	228 302,00	227 342,00	12,17%	99,58%
	65 autres charges de gestion courante	1 471 168,77	1 349 806,40	1 317 328,83	-10,46%	97,59%
	total dépenses de gestion courante	11 800 066,47	11 838 281,60	11 272 387,36	-4,47%	95,22%
charges financières et exceptionnelles	66 charges financières	228 168,83	227 000,00	209 895,22	-8,01%	92,46%
	67 charges exceptionnelles	87 738,02	9 998,53	9 393,98	-89,29%	93,95%
total des dépenses réelles de fonctionnement		12 116 973,32	12 076 280,13	11 491 676,56	-5,18%	95,17%
dépenses d'ordre	042 opération d'ordre de transfert entre section	473 805,80	513 905,43	1 428 024,22	200,97%	277,49%
total des dépenses de fonctionnement		12 589 779,12	12 589 185,56	12 917 700,78	2,60%	102,61%

RECETTES		CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	taux d'évolution CA 2015/2014	taux de réalisation CA/BP 2015
recettes de gestion courante	013 atténuation de charges	175 420,95	53 444,13	203 480,02	16,00%	380,73%
	70 produits des services	996 694,67	1 110 163,00	1 133 273,17	13,70%	102,08%
	73 impôts et taxes	8 930 917,50	8 919 704,00	9 191 217,00	2,91%	103,04%
	74 dotations et participations	2 743 431,50	2 545 221,00	2 631 086,21	-7,74%	99,45%
	75 autres produits de gestion courante	34 342,43	33 400,00	36 456,39	6,16%	109,15%
total recettes de gestion courante		12 846 464,62	12 628 632,13	13 059 066,40	1,66%	103,41%
recettes exceptionnelles	77 recettes exceptionnelles	176 829,94	57 963,04	1 056 432,90	497,43%	1822,60%
total des dépenses réelles de fonctionnement		13 067 636,99	12 719 895,17	14 151 955,69	8,38%	111,28%
recettes d'ordre	042 opération d'ordre de transfert	95 267,94	47 855,00	32 283,29	-66,11%	67,46%
total des recettes de fonctionnement		13 152 904,93	12 767 750,17	14 184 238,98	7,84%	111,09%
	002 résultat reporté	578 051,10	656 636,89	656 636,89	13,59%	100,00%

INVESTISSEMENT

DEPENSES		CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	taux d'évolution CA 2015/2014	taux de réalisation CA/BP 2015
dépenses d'investissement	20 immobilisations incorporelles	50 124,37	165 042,90	44 694,85	-10,83%	27,08%
	204 subventions d'équipement versées	5 997,00	62 455,00	50 716,00	745,69%	81,20%
	21 immobilisations corporelles	904 435,43	1 508 246,97	972 500,46	7,53%	64,48%
	23 immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	opérations	793 258,97	520 732,26	131 339,55	-83,44%	25,22%
total dépenses d'équipement		1 753 815,77	2 266 477,13	1 199 260,86	-31,62%	63,16%
dépenses financières	27 autres immobilisations financières	0,00	24 000,00	0,00	0,00%	0,00%
	16 emprunts	513 817,69	535 000,00	532 184,05	3,57%	99,47%
	16 449 revolving	320 491,65	350 000,00	320 491,65	0,00%	91,57%
total dépenses financières		834 309,34	909 000,00	852 675,70	2,20%	93,80%
total des dépenses réelles d'investissement		2 688 125,11	3 165 477,13	2 051 936,56	-20,72%	64,82%
dépenses d'ordre	040 opérations d'ordre de transfert entre section	95 267,94	47 855,00	32 283,29	-66,11%	67,46%
	041 opérations patrimoniales	4 652,57	0,00	0,00	-100,00%	0,00%
total des dépenses d'investissement		2 688 046,62	3 213 332,13	2 084 219,85	-22,46%	64,86%
	001 déficit d'investissement reporté	638 744,13	0,00	0,00	-100,00%	0,00%

		CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	taux d'évolution CA 2015/2014	taux de réalisation CA/BP 2015
recettes d'équipement	13 subventions d'investissement	240 861,36	181 894,16	63 956,85	-73,45%	35,16%
	204 subventions d'équipement reçues	0,00	1 267,00	0,00	0,00%	0,00%
	16 emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	16 449 revolving	320 491,65	350 000,00	320 491,65	0,00%	91,57%
	opérations	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00%	100,00%
	21 immobilisations corporelles	0,00	0,00	888,00	0,00%	0,00%
total des recettes d'équipement		561 353,01	542 161,16	394 336,50	-29,76%	72,73%
recettes financières	10 dotations fonds divers et réserves	510 257,46	291 789,00	281 543,26	-44,82%	96,49%
	1058 affectation du résultat	1 786 368,86	484 540,02	484 540,02	-72,57%	100,00%
	27 autres immobilisations financières	19 100,00	0,00	0,00	-100,00%	0,00%
total des dépenses réelles d'investissement		2 265 726,32	776 329,02	766 883,26	-66,63%	99,68%
recettes d'ordre	040 opérations d'ordre de transfert entre section	473 805,80	513 905,43	1 428 024,22	200,97%	277,49%
	041 opérations patrimoniales	4 652,57	0,00	0,00	-100,00%	0,00%
total des recettes d'investissement		3 336 637,70	1 832 395,81	2 696 444,00	-22,46%	141,16%
	001 excédent d'investissement reporté	0,00	8 747,95	8 747,95	0,00%	100,00%

Annexe : données comparatives d'exécution CA 2014, BP 2015, CA 2015

2016-03-03 : Compte de Gestion 2015 Régie Culturelle Fort du Bruissin

Le compte de gestion produit par le Trésorier de Tassin la Demi-Lune, comptable de la Régie Culturelle Fort du Bruissin est conforme au compte administratif de la Régie Culturelle « Fort du Bruissin ». Ce document n'appelle ni observation, ni réserve.

En conséquence, je vous remercie d'adopter le compte de gestion 2015.

☒ **2016-03-04 : Compte Administratif 2015 Régie Culturelle Fort du Bruissin**

Compte tenu des réalisations de l'exercice 2015 et du résultat reporté de 2014, le compte administratif 2015 de la régie culturelle Fort du Bruissin fait apparaître les résultats suivants :

CA 2015	Section de fonctionnement	Section d'investissement
recettes	264 256,14	12 595,79
dépenses	261 852,04	10 170,00
solde	2 404,10	2 425,79
résultat reporté 2014	38 569,47	3 376,04
résultat de clôture 2015	40 973,57	5 801,83
recettes reportées		
dépenses reportées		
résultat net 2015	40 973,57	5 801,83

Le résultat de clôture est donc de : $40\,973,57 + 5\,801,83 = 46\,775,40$ €

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la manière suivante : les charges à caractère générales représentent 139 952€, les charges de personnel 107 777€, les charges de gestion courante 1 351€, les dotations aux amortissements 12 596€ et l'impôt société 176€.

Le rapport d'activité annexé présente le détail des dépenses et recettes par événements.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver le compte Administratif 2015 de la régie culturelle

Mme Petit se retire de la séance avant le vote.

☒ **2016-03-05: Affectation du Résultat 2015**

Le compte administratif 2015 de la commune de Francheville fait apparaître les soldes suivants pour les sections de fonctionnement et d'investissement après intégration des restes à réaliser 2015 :

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement : + 1 923 175,09 €

- Besoin de financement de la section d'investissement : - 275 667,94 €

Le compte administratif de la régie culturelle du fort du Bruissin fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement : + 40 973,57 €
- Excédent de financement de la section d'investissement : + 5 801,83 €.

La régie culturelle ne présente pas de restes à réaliser.

Compte tenu de la dissolution de la régie culturelle du Fort du Bruissin au 31 décembre 2015 les excédents qu'elle a dégagés sur l'exercice 2015 sont intégrés à ceux de la commune.

En conséquence, les résultats agrégés sont les suivants :

Excédent de clôture de la section de fonctionnement :

$$1\,923\,175,09\text{ €} + 40\,973,57\text{ €} = \mathbf{1\,964\,148,66\text{ €}}$$

Besoin de financement de la section d'investissement :

$$-275\,667,94 + 5\,801,83\text{ €} = \mathbf{-269\,866,11\text{ €}}$$

Le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté obligatoirement et en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget suivant. Le solde peut être affecté librement soit à la section de fonctionnement, soit à la section d'investissement

Aussi il est proposé l'affectation du résultat 2015 au Budget 2016 de la commune dans les conditions suivantes :

- Inscription de **269 866,11 €** pour couvrir le besoin de la section d'investissement (article 1068)
- Inscription de **1 694 282,55 €** au chapitre 002 de la section de fonctionnement

Je vous prie de bien vouloir voter cette affectation du résultat 2015.

☒ **2016-03-06 : Budget Primitif 2016**

Le projet de budget primitif 2016 est soumis à votre délibération.

Ce budget est construit en intégrant les résultats définitifs de l'exercice 2015 de la commune de Francheville, tels qu'approuvés par votre assemblée, ainsi que les résultats définitifs de la régie culturelle du Fort du Bruissin, compte tenu de sa dissolution à la date du 31 décembre 2015.

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement s'élèvent à 14 383 859,74 €. Ces autorisations reposent sur une estimation prudente des recettes et des dépenses maîtrisées. Les recettes de fonctionnement intègrent l'excédent de fonctionnement cumulé de la commune et de la Régie Culturelle diminué de l'affectation du résultat, pour un montant de 1 694 282,55 €.

Le virement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 1 894 413,74 €.

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement s'élèvent à 3 882 872,01 €. Les recettes d'investissement intègrent le virement prévisionnel de la section de fonctionnement ainsi que l'affectation du résultat de 2015 pour un montant de 269 866,11 € et l'excédent de clôture 2015 d'investissement cumulé, pour un montant de 516 783,93 €. La section d'investissement est équilibrée en tenant compte des restes à réaliser de 2015, pour un montant de 109 640,15 € en recettes et 896 290,19 € en dépenses, sans qu'il soit fait recours à l'emprunt.

Ce budget primitif est présenté dans le tableau synthétique des grandes masses joint.

Je vous demande, **Mesdames, Messieurs**, de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2016

Section de Fonctionnement			
dépenses		recettes	
chapitre	BP 2016	chapitre	BP 2016
011 charges à caractère général	2 787 370,00	013 atténuation de charges	42 000,00
012 charges de personnel	7 472 800,00	70 produits des services	1 082 408,00
014 atténuation de produits	253 302,00	73 impôts et taxes	9 159 949,00
022 dépenses imprévues	200 000,00	74 dotations et participations	2 311 022,00
042 opération d'ordre de transfert entre section	462 867,00	75 autres produits de gestion courante	8 700,00
65 autres charges de gestion courante	1 100 607,00	042 opération d'ordre de transfert	80 498,19
66 charges financières	205 000,00	77 recettes exceptionnelles	5 000,00
67 charges exceptionnelles	7 500,00	002 résultat reporté	1 694 282,55
sous total charges fonctt avant virement	12 489 446,00	total des recettes de fonctionnement	14 383 859,74
023 virement à la section d'investissement	1 894 413,74		
total dépenses de fonctionnement	14 383 859,74		

Section d'investissement			
dépenses		recettes	
chapitre	BP 2016	chapitre	BP 2016
20 immobilisations incorporelles	200 818,00	10 dotations fonds divers et réserves	190 088,00
204 subventions d'équipement versées	30 786,00	1068 affectation du résultat	269 866,11
21 immobilisations corporelles	1 034 352,55	13 subventions d'investissement	66 016,00
23 immobilisations en cours	0,00	204 subventions d'équipement reçues	0,00
opérations	564 930,00	16 emprunts	0,00
27 autres immobilisations financières	0,00	16 449 revolving	350 000,00
RAR dépenses	896 290,19	024 produits des cessions	0,00
16 emprunts	552 000,00	RAR recettes	109 640,15
16 449 revolving	350 000,00	021 virement de la section de fonctionnement	1 894 413,74
020 dépenses imprévues	150 000,00	040 opérations d'ordre de transfert entre section	462 867,00
001 déficit d'investissement reporté	0,00	041 opérations patrimoniales	23 197,08
040 opérations d'ordre de transfert entre section	80 498,19	001 excédent d'investissement reporté	516 783,93
041 opérations patrimoniales	23 197,08		
total dépenses d'investissement	3 882 872,01	total des recettes d'investissement	3 882 872,01

BUDGET PRIMITIF 2016

Note de présentation du Budget primitif 2016 au Conseil Municipal

Le projet de budget primitif soumis au conseil municipal pour l'année 2016 poursuit la mise en œuvre des orientations de la politique déjà engagée par la municipalité élue en 2014, en accord avec ses engagements et malgré les baisses successives importantes des dotations de l'Etat.

La maîtrise de la dépense publique et le refus d'alourdir la fiscalité locale pour ce qui relève de sa compétence répondent à des choix responsables qui s'appuient sur une amélioration de la gestion municipale et sur une forte implication des services.

Le budget primitif est un exercice prévisionnel et il a été construit sur des hypothèses prudentes en matière de recettes et sur une démarche volontariste de maîtrise des dépenses.

Le fonctionnement courant reçoit le même montant qu'en 2015 malgré l'intégration des dépenses liées aux activités portées auparavant par la Régie Culturelle, dissoute au 31 décembre 2015, ce qui correspond à une baisse de 5,5 % à périmètre constant (hors dépenses précitées).

La masse salariale est maintenue au même niveau qu'en 2015 malgré les augmentations techniques liées au « glissement vieillesse technicité » (GVT) et l'intégration de poste de la Régie Culturelle.

La municipalité accorde une attention méritée aux associations, notamment sportives et culturelles, tant en matière financière, qu'en nature et au niveau institutionnel, dans le cadre de ses responsabilités. Le champ social bénéficie d'un effort financier et institutionnel continu.

Le budget proposé dégage les moyens de l'investissement courant nécessaire à l'entretien des locaux municipaux, au bon fonctionnement des services et à une amélioration des conditions de travail du personnel. Des montants importants sont provisionnés pour des dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement. Le financement des opérations 2016 du programme pluriannuel d'investissement présenté lors du débat d'orientation budgétaire est assuré sans recours à l'emprunt. Aucune cession n'est prévue dans le budget.

Le budget primitif met en œuvre les moyens d'une politique responsable, volontariste et équilibrée au bénéfice de l'ensemble de la population Franchevilloise, des plus jeunes enfants aux seniors, pour les familles comme pour les acteurs socio-économiques, dans les différents domaines des missions de la municipalité, comme le montre la répartition budgétaire par grandes fonctions (le scolaire, le social, le cadre de vie...) et les efforts significatifs engagés dans les champs de la sécurité, de la politique culturelle, du sport et des loisirs, avec des investissements importants.

L'examen des éléments comptables donne un cadre tangible à ces orientations et en conforte l'assise :

Le niveau des recettes de fonctionnement est essentiel pour la construction du budget, en ce qu'il reflète la situation financière de la collectivité et sa contrainte pour équilibrer le budget.

Le tableau ci-après présente un comparatif des montants inscrits par chapitre aux BP 2015 et 2016. La sincérité a présidé au processus d'élaboration budgétaire :

chapitre	BP 2016	BP 2015	taux d'évolution BP 2016 / BP 2015
013 atténuation de charges	42 000,00	47 000,00	-10,64%
70 produits des services	1 082 408,00	1 110 163,00	-2,50%
73 impôts et taxes	9 159 949,00	8 966 068,00	2,16%
74 dotations et participations	2 311 022,00	2 489 039,00	-7,15%
75 autres produits de gestion courante	8 700,00	33 400,00	-73,95%
Total	12 604 079,00	12 645 670,00	-0,33%

Le chapitre 013 enregistre les recettes issues de l'assurance statutaire au titre des prises en charges des rémunérations des agents communaux lorsqu'ils sont absents. Les conditions de remboursements ayant été modifiées dans des termes nouveaux pour la commune lors de la passation du marché de cette assurance, le montant inscrit est volontairement prudent.

Le chapitre 70 enregistre les recettes issues de la tarification des services communaux. La fréquentation par définition incertaine et évolutive des services à la

population requiert des inscriptions budgétaires prospectives réalistes. Les remboursements des mises à disposition d'agents communaux à la Régie Culturelle étaient jusqu'à présent budgétées sur ce compte (37 700 €). Ce poste est en baisse en 2016. Les prévisions de recettes nouvelles issues de l'activité culturelle sont inscrites pour un montant de 26 000 €.

Le chapitre 75, relatif aux revenus issus de la location de logements et bâtiments communaux, enregistre également une baisse qui tient compte de la disparition de la location du fort du Bruissin par la régie culturelle, pour 25 000 €.

Le chapitre 73, relatif à la fiscalité, est en progression de 2,16%. La revalorisation des bases fiscales de 1%, prévue en loi de finances de 2016, participe à cette progression, les autres postes demeurant inchangés.

Le chapitre 74 qui recouvre les crédits des dotations de l'Etat et du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est en baisse sensible de 7,15%.

Le montant inscrit au titre de la dotation globale forfaitaire (DGF) est de 950 000 €, en baisse de 228 000 € par rapport à 2015. Le rattrapage du versement du fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires de l'année 2014-2015 pour 42 950 € permet de minorer l'ampleur de la baisse de la DGF.

Le chapitre 77 est budgété d'une provision de 5 000 € au titre de remboursement de petits sinistres.

En matière de dépenses de fonctionnement, le même comparatif vous est proposé :

	BP 2016	BP 2015	taux d'évolution BP 2016 / BP 2015
011 charges à caractère général	2 787 370,00	2 787 373,20	0,00%
012 charges de personnel	7 472 800,00	7 472 800,00	0,00%
014 atténuation de produits	253 302,00	228 302,00	10,95%
65 autres charges de gestion courante	1 100 607,00	1 331 746,40	-17,36%
66 charges financières	205 000,00	227 000,00	-9,69%
Total	11 819 079,00	12 047 221,60	-1,89%

Le chapitre 011, où figure l'ensemble des charges permettant à la collectivité d'assurer ses missions, est budgété à hauteur de 2 787 370 €, soit un niveau identique à celui de 2015, bien qu'intégrant 150 000 € de dépenses liées à la reprise des activités culturelles au sein du budget communal. Cette stabilité traduit un effort de gestion important.

Le chapitre 012 relatif aux frais de personnel est également stabilisé à 7 472 800 € par rapport à 2015 malgré l'intégration partielle du personnel issu de l'ancienne Régie Culturelle, les augmentations de charges patronales (augmentation du taux de cotisation à la CNRACL, (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) à l'IRCANTEC et à l'URSAFF) et le GVT. La stabilité de la masse de salariale en 2016 par rapport à 2015 résulte en particulier de la baisse de la cotisation au Centre National de la Fonction publique Territoriale (CNFPT) et du non remplacement d'un poste de directeur à l'occasion de la fusion de deux directions de la collectivité (la Direction de la Culture et la Direction de la Politique de la Ville.

Le chapitre 014 progresse, compte tenu de l'augmentation du prélèvement du Fonds de péréquation des ressources communales de 25 000 € en 2016.

Le chapitre 65, qui correspond principalement aux subventions est en baisse de 17,36%. La fin du financement de la Régie Culturelle contribue à diminuer le poste à hauteur de 239 794 €.

Le chapitre est composé des inscriptions suivantes :

- Subventions aux associations : 192 956 €
- Subvention au centre social Michel Pache (hors subventions pour rythmes scolaires) : 193 600 €
- Subvention au Comité des œuvres sociales (COS) : 62 800 €
- Subvention d'équilibre au CCAS : 430 000 €
- Frais de fonctionnement des élus (indemnités, formation, déplacements ...) : 177 121 €
- Contributions obligatoires (frais de scolarisation des enfants franchevillois dans d'autres communes, adhésion à des organismes de regroupement : 21 100€
- Brevets et concessions : 19 030 €
- Frais de gestion du SIGERLY: 3 000 €
- Provision pour admission en non valeur : 1 000 €

Compte tenu du profil d'extinction du stock de dette de la commune, les charges financières, qui concernent des emprunts souscrits sur les exercices antérieurs à 2012 et qui sont budgétées sur le chapitre 66, sont en baisse.

Ces dépenses et recettes dites réelles, c'est à dire donnant lieu à décaissements et encaissements, sont complétées au budget par les opérations d'ordre, ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie mais répondant à des obligations comptables (amortissements de biens et subventions, travaux en régie ..) ou à des mécanismes budgétaires (reprise du résultat reporté, provision pour dépenses imprévues au chapitre 022 (200 000 €)). Ces données, intégrées au budget, permettent de déterminer le virement prévisionnel de la section de fonctionnement, et soulignent l'importance de la détermination de la municipalité à dégager de l'autofinancement.

BP 2016 FONCTIONNEMENT			
dépenses réelles	11 826 579,00	recettes réelles	12 609 079,00
amortissement	462 867,00	travaux en régie	74 985,27
dépenses imprévues	200 000,00	amortissement de subvention	5512,92
		résultat reporté	1 694 282,55
total	12 489 446,00	total	14 383 859,74

	14 383 859,74
	- 12 489 446,00
détermination du virement	1 894 413,74

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 14 383 859,74 €.

Le virement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 1 894 413,74 €.

Il constitue la principale source de financement de l'investissement.

Ce virement est complété de la dotation aux amortissements (462 867, 00 €), qui est affectée au chapitre 040 . Ensemble, ces deux flux matérialisent l'épargne prévisionnelle du budget primitif 2016.

D'autres recettes viennent financer les dépenses d'investissement.

Certaines sont perçues avec un décalage d'un an et correspondent à une compensation de l'Etat au titre de la TVA. Inscrite au chapitre 10, cette recette est budgétée à hauteur de 177 088 €. Sur ce même chapitre, une somme de 17 000 € est inscrite au titre de la taxe d'aménagement touchée par la commune sur les permis de construire.

Le chapitre 13 enregistre les recettes de dotations d'équipement. Y figurent en conséquence les contributions de la Métropole au titre de la réalisation du Programme Nature Yzeron (PNY, 37 986 €), une recette attendue en contrepartie de la mise en œuvre du « document unique » de recensement des risques professionnels (15 000 €) et un reliquat de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR, 13 030 €).

La section dispose également de recettes reportées d'exercices antérieurs pour un montant de 109 640,15 € (reliquat de recettes liées au PNY, 26 046 € et reliquat de DETR, 83 594,15 €).

Les autres recettes figurant en investissement trouvent leur origine dans la couverture du déficit de la section d'investissement en 2015 (269 066,11€), à l'article 1068, ainsi que dans la reprise du résultat d'investissement reporté (516 783,93 €). Leur détermination est issue du résultat de clôture de 2015.

Il convient de noter deux autres recettes qui trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement et dont l'inscription est donc neutre pour l'équilibre de cette section :

- la première concerne les emprunts revolving : 350 000 € sont inscrits au titre de remboursement infra-annuels d'emprunt. Ces opérations ont pour objet de diminuer la charge d'intérêts des emprunts lorsque la trésorerie en caisse permet de les rembourser,
- la seconde couvre des opérations comptables pour 23 197 € au chapitre 041.

Les inscriptions prévisionnelles de dépenses d'équipement et d'amortissement de la dette sont ajustées au niveau des recettes d'investissement.

La section est équilibrée à 3 882 872,01 €, sans endettement nouveau.

Les équipements nouveaux inscrits au budget pour 1 830 886,55 € sont constitués à hauteur de :

- 200 818 € d'immobilisations incorporelles (études, logiciels, brevets..),
- 30 786 € de subvention pour le financement de logement sociaux au 55 avenue du Châter auprès de la SA d'HLM le toit familial-cité nouvelle

- 1 034 352,55 € d'investissements corporels (travaux, acquisition de mobilier, de matériels informatiques
- 564 930 € d'opérations d'équipement

Une répartition par projet peut être proposée parallèlement à cette présentation comptable des investissements.

dépenses		dépenses	
chapitre	BP 2016	typologie	BP 2016
20 immobilisations incorporelles	200 818,00	Projets PPI	852 600,00
204 subventions d'équipement versées	30 786,00	Schémas Pluriannuels d'Investissement	470 573,00
21 immobilisations corporelles	1 034 352,55	Investissement Courants Annuels	507 713,55
opérations	564 930,00		1 830 886,55
	1 830 886,55		

Les projets du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) représentent 852 600 € :

2EME TRANCHE AIRE DE LOISIRS DU BRUISSIN	155 000,00
ACQUISITION FONCIERE	80 000,00
AMENAGEMENT LOCAL RESTAURATION - FORT DU B	20 000,00
CREATION ACCES PIETONS PARKING / NOUVEAU CIMETIERE	13 500,00
ENROBE ALLEES ANCIEN CIMETIERE	11 000,00
ENROBE ALLEES NOUVEAU CIMETIERE	16 000,00
EXTENSION CLASSE ELEMENTAIRE BEL AIR	150 000,00
GRAVETTE ENTRE TOMBES / NOUVEAU CIMETIERE	4 200,00
RETELEMENT DE SOL + MARQUAGE COSEC	80 400,00
VIDEO PROTECTION	100 000,00
Total	852 600,00

Les schémas pluriannuels d'investissement (SPI) s'élèvent à 470 573 € :

EQUIPEMENT des RESTAURANTS SCOLAIRES	21 860,00
MOBILIER DES ECOLES	6 204,00
COLLECTION CD et DVD de la MEDIATHEQUE	13 000,00
MOBILIER de l' ADMINISTRATION	4 000,00
EQUIPEMENT DES CRECHES	9 065,00
EQUIPEMENT SPORTIF	6 300,00
ACCESSIBILITE pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)	114 000,00
ETANCHEITE DES BATIMENTS	35 000,00
VMC	20 000,00
RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE	68 896,00
RESSOURCES INFORMATIQUE	159 518,00
PROJET INFORMATIQUE DES ECOLES	12 730,00
Total	470 573,00

Les investissements courants annuels (ICA) représentent 507 713,55 €.

Parmi ceux supérieurs à 15 000 € figurent les acquisitions suivantes :

VEHICULE POLYBENNE	44 000,00
GENIE CIVIL ET TRAVAUX ALIMENTATION ELECTRIQUE / PANNEAUX LUMINEUX	40 000,00
SUB LOGEMENTS SOCIAUX - 55 AV DU CHATER	30 786,00
PROJET NATURE YZERON	20 000,00
FOURNITURE + POSE PORTE D'ENTREE SALLE BALLON	15 792,00
ETUDE DOCUMENT UNIQUE	15 000,00
POSE DE GRILLAGE EN PROTECTION / GROUPE SCOLAIRE CHATER	14 900,00
CREATION MUR PLEIN SUR ABORD EAJE FRANCH MOMES	12 500,00
CHANGEMENT ALARME INCENDIE ET CABLAGE	11 900,00
AMENAGEMENT BUREAU VITRE + WC HANDICAPE ESPACE DE COWORKING	11 500,00
REPRISE DE LA COUR ECOLE PRIMAIRE CHATER	10 000,00
SOL SALLE BALLON	10 000,00
Total	236 378,00

Les restes à réaliser d'investissement de 2015 s'élèvent à 896 290,19 €.

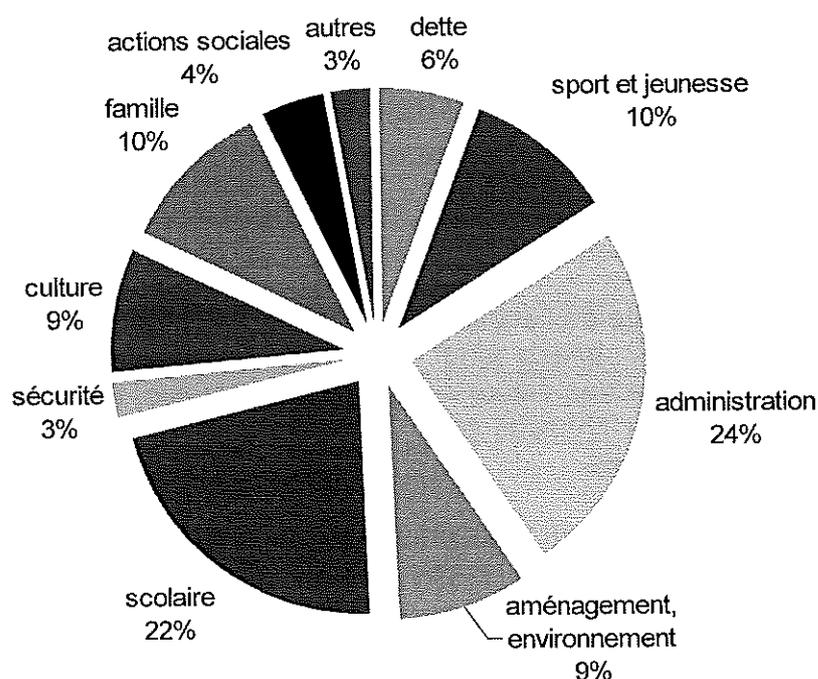
Ce sont donc au total 2 727 176,74 € qui sont inscrits au BP 2016 au titre de l'équipement de la commune, 150 000 € de dépenses imprévues ayant en outre été abondées au chapitre 020.

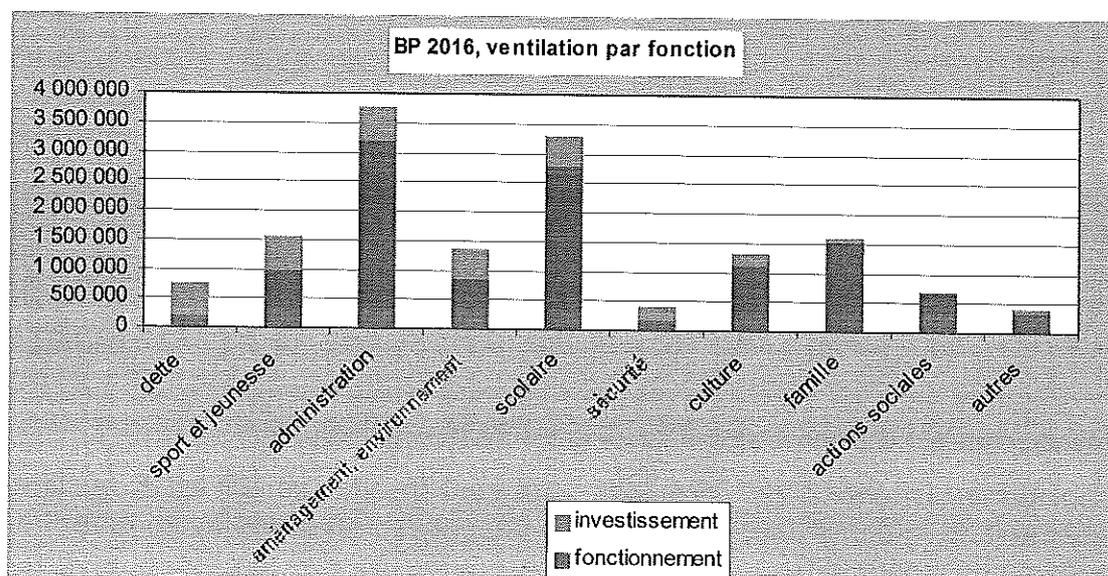
552 000 € sont également inscrits au titre du remboursement du capital des emprunts souscrits sur les exercices précédents. 350 000 € de crédits pour remboursement revolving, dont le mécanisme est précisé supra, sont également inscrits au chapitre 16.

Le budget d'investissement reçoit enfin au titre des opérations d'ordre (travaux en régie amortissement de subventions) les sommes de 80 498,19 € et 23 197,08 € .

Les graphiques ci-après présente la répartition de crédits de dépenses réelles du BP 2016

par fonction, restes à réaliser inclus.





■ **2016-03-07: Vote des subventions 2016 aux associations et au CCAS**

Conformément à l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant dans son article 7, codifiée à l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget, le tableau ci-joint présente les subventions allouées en précisant, le cas échéant, les conditions d'octroi.

C'est pourquoi, je vous demande, **Mesdames, Messieurs**, de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions énumérées annexées et selon les conditions énoncées,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

■ **2016-03-08 : Fiscalité Directe Locale - Vote des taux pour 2016**

Les bases prévisionnelles des taxes directes locales nous sont notifiées chaque année par les services de la DGFIP par le biais de l'état fiscal 1259 COM.

Outre la prise en compte de l'évolution du Bâti sur la commune de Francheville sur la période écoulée, ces bases sont estimées en appliquant un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, fixé à hauteur de 1,01 par l'article 98 de la loi de finances pour 2016 et codifié à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI).

Les bases prévisionnelles qui nous ont été communiquées sont les suivantes :

Bases prévisionnelles :

- Taxe d'habitation : 24 429 000 €
- Taxe sur le foncier bâti : 18 354 000 €
- Taxe sur le foncier non bâti : 48 800 €

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de maintenir les taux d'impositions au niveau de l'année 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation : 17,43 %
- Taxe sur le foncier bâti : 20,51 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 70,68 %

Le produit fiscal attendu s'élève ainsi à 8 056 872 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

2016-03-09 : Complexe sportif - mise à jour de la ventilation des crédits de paiement de l'AP 2015-01

Par délibération n°2015-02-04 en date du 5 février 2015, votre assemblée a autorisé l'ouverture d'une autorisation de programme AP 2015-01 de 6 230 000 € pour le financement du projet d'aménagement du complexe sportif et la ventilation des crédits de paiement sur les exercices 2015 à 2020.

La répartition initiale était la suivante :

N° AP	Libellé	Montant total	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
AP 2015-01	Complexe sportif	6 230 000 €	100 000 €					
				500 000 €				
					500 000 €			
						2 000 000 €		
							2 065 000 €	
							1 065 000 €	

Compte tenu des réalisations intervenues en 2015 et de l'actualisation des prévisions de dépenses de ce projet, je vous propose d'actualiser la ventilation des crédits de paiements selon l'échéancier ci-dessous :

N° AP	Libellé	Montant total	Réalisations 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
AP 2015-01	Complexe sportif	6 230 000 €	35 492 €					
				284 507 €				
					780 000 €			
						2 000 000 €		
							2 065 000 €	
							1 065 001 €	

Cette actualisation tient compte d'un report de crédits de 64 507 € de 2015 sur l'exercice 2016 et d'une ouverture de crédits nouveaux de 220 000 €.

Les crédits de paiement de 2016 sont autofinancés.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter la répartition des crédits de paiements de l'AP 2015-01.

N° AP	Libellé	Montant total	Réalisations 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
AP 2015-01	Complexe sportif	6 230 000 €	35 492 €					
				284 507 €				
					780 000 €			
						2 000 000 €		
							2 065 000 €	
								1 065 001 €

2016-03-10: Aménagement du complexe sportif - Désignation des membres élus du jury du marché de maîtrise d'œuvre

L'évolution constante de la pratique sportive, les demandes des associations, l'augmentation du nombre de licenciés et la progression des résultats sportifs nécessitent un réaménagement important des structures sportives actuelles de la commune de Francheville.

L'aménagement d'un complexe sportif situé route de la Gare a donc été décidée, sa construction figurant au programme pluri-annuel d'investissement présenté au Débat d'Orientations Budgétaires de 2015, et actualisé dans ce même document au titre de 2016.

Sur le plan juridique, l'aménagement du complexe sportif a donné lieu à plusieurs délibérations, dont deux ont été adoptées dans l'actuel mandat :

Par délibération n°2015-02-04 du 5 février 2015, actualisée par délibération n° 2016-03-10, le Conseil Municipal a approuvé les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement pour l'aménagement du complexe sportif.

Par délibération n°2015-10-09 du 8 octobre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le programme relatif à l'aménagement du complexe sportif et a autorisé le lancement de la procédure de désignation d'un maître d'œuvre par voie d'appel d'offres.

Conformément aux dispositions des articles 74-III et 35-I-2° du Code des Marchés Publics, il convient de lancer une procédure de marché négocié pour le choix du maître d'œuvre.

Le recours à cette procédure requiert la constitution d'un jury tel que défini aux articles 24-I et 22-I-3° du Code des Marchés Publics.

Le jury est présidé par le Maire ou son représentant et est composé de cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Il vous est proposé de composer ce jury de la façon suivante :

- un collège d'élus selon les dispositions prévues aux articles 24-I et 22-1-3° du Code des Marchés Publics.

- une qualification professionnelle étant exigée des candidats au marché de maîtrise d'œuvre, le jury comprendra également un tiers de membres, à voix délibératives, disposant de cette qualification ou d'une qualification équivalente. Ils seront désignés par arrêté du président du jury.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 74-III, le rôle du jury est de donner un avis sur la liste des candidats admis à négocier.

Au terme des négociations, l'attribution du marché sera du ressort de la Commission d'Appel d'Offres.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir enregistrer les listes candidates à cette instance :

LISTE A	LISTE B
Titulaires : Serge Calabre Arielle Petit Gilles Dassonville Philippe Sadot Odile Dumont Suppléants : Francis Bonneman Isabel Santos Malsch Olivier Laverlochère Claude Gourrier Maurice Guibert	Titulaires : Suppléants :

■ **2016-03-11 : Evolution des services municipaux: création de la Direction de la Culture, du Sport et de la Vie associative**

L'adaptation constante aux enjeux auxquels sont confrontées les collectivités locales et la commune de Francheville nous conduit à proposer régulièrement un ajustement et une réorganisation des emplois et des directions de la collectivité.

La collectivité souhaite tout d'abord apporter plus de transversalité et fluidifier le fonctionnement interne dans la prise en charge des événements culturels et la relation aux associations. Par ailleurs, la collectivité doit répondre à la nécessité d'optimiser le fonctionnement des services municipaux dans un contexte financier contraint.

Par conséquent, il est proposé de fusionner la Direction des Affaires Culturelles et la Direction de la Politique de la Ville au sein d'une nouvelle direction : La Direction de la Culture, du Sport et de la Vie Associative.

Les modalités et conséquences financières de ces dispositions seront proposées au budget primitif 2016.

Cette direction sera composée :

- **du service « Culture et Animation de la ville »** (actuellement rattaché à la Direction des Affaires Culturelles) composé de trois pôles :
 1. Un pôle technique composé des deux régisseurs et de l'agent d'entretien du Fort du Bruissin,
 2. Un pôle événementiel composé de deux assistants, leur responsable et un assistant administratif (actuellement rattachés au Cabinet du Maire). Ils sont intégrés dans ce service pour apporter plus de transversalité dans la gestion des événements car ils seront en lien direct avec le service culture et le service de la vie associative.
 3. La médiathèque (actuellement rattachée à la Direction des Affaires Culturelles) fait naturellement partie intégrante du service culture et animation de la ville : la composition du service reste inchangée : Sous l'autorité du Directeur de la médiathèque sont placées les 3 responsables de secteur et les 5 agents de médiathèque,
- **du service vie associative-événementiel** (actuellement rattaché à la Direction de la Politique de la Ville). Le poste de coordinateur de la vie associative/animation et événementiel sera en lien avec le Cabinet pour l'organisation des manifestations et événements municipaux. Il assurera toujours la coordination des agents d'entretien de l'Iris.
- **du service des sports** (actuellement rattaché à la Direction de la Politique de la Ville) : la composition du service reste inchangée : Sous l'autorité du responsable du service des sports, sont placés les agents d'entretien des équipements sportifs et leur coordinatrice (5 agents) ainsi que les 2 éducateurs sportifs.
- **du service Information jeunesse** (actuellement rattaché à la Direction de la Politique de la Ville) : la composition du service reste inchangée : l'animatrice du Bureau d'Information Jeunesse est placée sous la responsabilité de la Coordinatrice Jeunesse. Les missions liées aux accueils de loisirs (temps périscolaire et extrascolaire) restent rattachées à la Direction de l'Education.

Il est par conséquent proposé de fusionner, à compter du 1^{er} avril 2016, la Direction des Affaires Culturelles et la Direction de la Politique de la Ville, de créer la Direction de la Culture, du Sport et de la Vie Associative à laquelle seront rattachés les services des directions fusionnées.

Il est par conséquent proposé la suppression du poste de Directeur de la Politique de la Ville. Le poste de Directeur des Affaires culturelles évolue et devient le poste de Directeur de la Culture, du Sport et de la Vie Associative.

Cette réorganisation implique la suppression d'un poste au sein du tableau des effectifs.

Par ailleurs, le poste d'assistante de la direction des affaires culturelles et au secrétariat des élus est désormais rattaché au Cabinet du Maire pour les missions d'assistante des élus. Les missions d'assistance de la direction de la culture sont désormais assurées par le Chargé d'accueil et la Gestionnaire administrative et budgétaire à la Direction de la Culture, du Sport et de la Vie Associative.

Ce projet de délibération a été soumis à l'avis des membres du Comité Technique, en date du 14 mars 2016 ainsi qu'à l'avis de la Commission Ressources Humaines du 09 mars 2016.

L'organigramme est annexé au présent projet de délibération.

Je vous propose, **Mesdames, Messieurs**, par conséquent de valider les dispositions suivantes, effectives à compter du **1^{er} avril 2016** :

Suppression de la Direction de la Politique de la Ville :

- Suppression du poste de Directeur de la Politique de la Ville

Modification du poste du Directeur des Affaires Culturelles qui devient : Directeur de la Culture, du Sport et de la Vie Associative.

Création de la Direction de la Culture, du Sport et de la Vie Associative composée des services et postes suivants :

Rattachement des postes de Chargé d'accueil et de Gestionnaire administratif et budgétaire à la Direction de la Culture, du Sport et de la Vie Associative.

Création d'un **Service Culture et animation de la ville** composé d'un pôle technique et d'un pôle événementiel :

Pôle technique :

Un poste de régisseur à temps complet ouvert au cadre d'emplois des Techniciens.

Un poste de régisseur à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Un poste d'Agent d'entretien et gardien du Fort du Bruissin à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Pôle évènementiel :

- Transformation d'un poste de Responsable du Service Entretien-navette-gestion stocks matériel festivités au sein du Service Entretien en un poste de Responsable du Service Entretien-Navette et Responsable technique Evènementiel à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise au sein du service culture et animation de la ville et du Service Entretien (DSTAAEE).

Transformation d'un poste de Chargé d'accueil et assistant fêtes et cérémonies au sein du Service Communication en un poste de Chargé d'accueil et assistant Evènementiel à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs au sein du Service culture et animation de la Ville – Pôle Evènementiel et du Service Accueil -Population.

- Deux postes d'Agent d'entretien- assistants Evènementiel au sein du service culture et animation de la ville et du Service Entretien (DSTAAEE).
- **Rattachement du Service Médiathèque** sans modification des postes

Création d'un **Service Vie associative-évènementiel** composé des postes suivants :

- Transformation d'un poste de Chargé de mission association/citoyenneté/accessibilité en un poste de Coordinateur de la vie associative/ évènementiel et animation de la Ville à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs et au grade de rédacteur.
- Un poste d'agent d'entretien et gardien de l'école du Châter à temps complet ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques au sein du service Vie associative-évènementiel et de la direction de l'Education.
- Transformation d'un poste d'agent d'entretien et gardien de l'IRIS en un poste d'agent d'entretien à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.
- Rattachement du Service Information Jeunesse sans modification des postes
- Rattachement du service des Sports :
- Transformation d'un poste d'Agent d'entretien d'équipements sportifs à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques en un poste de Agent d'entretien Coordinateur des équipements sportifs à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

- Transformation d'un poste d'assistante : transformation d'un poste d'assistante à la Direction des Affaires Culturelles et au Secrétariat des élus ouvert à temps complet au cadre d'emplois des adjoints administratifs en un poste d'assistante au secrétariat des élus à temps complet rattaché au Cabinet du Maire ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Je vous propose de modifier en conséquence le tableau des effectifs (cf annexe conjointe délibération n°2016-03-12).

■ **2016-03-12: Evolution des services municipaux: Création d'un poste de Chargé de Communication digitale et rédactionnel**

L'adaptation constante aux enjeux auxquels sont confrontées les collectivités locales et la commune de Francheville nous conduit à proposer régulièrement un ajustement et une réorganisation des emplois de la collectivité.

La collectivité souhaite développer la qualité et la cohérence de ses outils de communication numériques : refonte en cours du portail web, animation des réseaux sociaux, lancement de nouveaux comptes, création d'un social wall.

Par ailleurs, la collectivité souhaite structurer le volet rédactionnel de l'ensemble de ses outils de communication.

Le service communication est rattaché au Directeur de Cabinet et est actuellement composé d'une Chargée de communication et de création graphique (temps complet), d'une assistante administrative (temps complet), d'une assistante de communication (temps non complet – mi-temps) dont le statut est celui d'emploi d'avenir et d'une rédactrice Presse (temps non complet – mi-temps) dont le statut est un contrat non permanent.

Par conséquent, en raison de fins de contrats de travail concomitantes pour les deux agents à mi-temps, il est proposé de créer un poste de Chargé de communication digitale et rédactionnel à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016.

Les modalités et conséquences financières de ces dispositions sont prévues au budget primitif 2016.

Ce projet de délibération a été soumis à l'avis des membres du Comité Technique, en date du 14 mars 2016 ainsi qu'à l'avis de la Commission Ressources Humaines du 09 mars 2016.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, par conséquent de valider les dispositions suivantes, effectives à compter du 1^{er} avril 2016 :

Création d'un poste de Chargé de Communication digitale et rédactionnel à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs.

Je vous propose, par conséquent, Mesdames, Messieurs, d'adopter le tableau des effectifs proposé ci-joint.

✚ **CULTURE**

2016-03-13: Convention de mécénat - Domaine Saint Joseph - Saison culturelle - mars à juin 2016

Le domaine St Joseph s'est proposé de loger les artistes de la saison culturelle, sous forme de mécénat en nature.

Une première convention de mécénat est à réaliser sur une demi-saison de mars à juin.

Pour la période de janvier à juin, le domaine Saint Joseph mettra 9 chambres à disposition :

- 1 chambre pour le 31 mars 2016 – spectacle Emma la Clown
- 1 chambre pour le 27 avril 2016 – spectacle Warren Zavatta
- 2 chambres pour le 28 avril 2016 – spectacle Warren Zavatta
- 5 chambres pour le 19 mai 2016 – spectacle Barber Shop Quartet

La valorisation de l'apport en nature par le Domaine Saint Joseph est la suivante :

- Chambre par personne : 79 €
- Petit déjeuner par personne : 8,90 €
- Taxe de séjour par personne : 1,10 €

Soit un total valorisé de $(79 € \times 9) + (8,90€ \times 11) + (1,10€ \times 11) = 821 €$ TTC

Dans le cadre d'une convention de mécénat, les contreparties ne peuvent pas excéder 25% de la part du bénéficiaire soit $821 \times 25\% = 205€$

Les contreparties proposées par la commune de Francheville sont les suivantes :

- 2 places par spectacles à l'Iris entre mars et juin : $6 \times 15 = 90€$
- 2 places par spectacles au Fort entre mars et juin : $6 \times 5 = 30€$
- visibilité (sur tract des spectacles et plaquettes de l'hotel à disposition les soirs de spectacles) : 85€

Soit une valorisation totale de : 205€

Sur ces bases, il est proposé de valider la convention jointe en annexe. Il est précisé qu'une convention supplémentaire pourra compléter l'année 2016.

Ce dossier a été présenté en commission culture du 24 février 2016.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat avec le domaine Saint Joseph jointe en annexe.

■ 2016-03-14: Convention de mécénat - Crédit Mutuel, agence de Francheville Saison Culturelle 2016

Le Crédit Mutuel, Agence de Francheville s'est proposé d'apporter son soutien de la saison culturelle 2016, sous forme de mécénat en numéraire.

Une convention de mécénat est à réaliser sur la saison 2016.

Le Crédit Mutuel, Agence de Francheville réalise un don de 2000€ en numéraire pour la saison 2016.

Dans le cadre d'une convention de mécénat, les contreparties ne peuvent pas excéder 25% de la part du bénéficiaire soit $2000 \times 25\% = 500\text{€}$

Les contreparties proposées par la commune de Francheville sont les suivantes :

- 5 places à choisir parmi les spectacles à l'Iris entre mars et décembre :
 $5 \times 15\text{€} = 75\text{€}$

- 5 places à choisir parmi les spectacles au Fort entre mars et décembre :
 $5 \times 5\text{€} = 25\text{€}$

- visibilité (logo du partenaire présent sur la plaquette de saison de septembre 2016/ juin 2017 et sur les éléments de communication à paraître entre avril et décembre 2016 : 400€)

Soit une valorisation totale de : 500€

Sur ces bases, il est proposé de valider la convention jointe en annexe.

Ce dossier a été présenté en commission culture du 24 février 2016.

Je vous propose, **Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :**

-autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat avec le Crédit Mutuel, Agence de Francheville jointe en annexe.

■ 2016-03-15: Modification du règlement intérieur de l'Iris

L'évolution des pratiques, des utilisations de l'IRIS, de son fonctionnement et le souci de simplification des documents administratifs nous obligent à revoir le règlement intérieur dans sa forme et d'adapter certains articles.

Nous vous proposons un règlement intérieur commun à l'ensemble de l'IRIS alors qu'auparavant il existait deux documents séparés.

Il regroupe donc au sein d'un document unique les règles communes aux deux salles Barbara et Grappelli, et les dispositions particulières liées à chacune.

Les modifications notables outre la reformulation des articles existants sont les suivantes :

- l'instauration d'une caution nettoyage de 200€ en plus de la caution générale. Les attentes en terme de nettoyage et de tri des déchets sont précisées.
- L'application de ces cautions à l'ensemble des utilisateurs quel que soit leur statut.
- la simplification de la réservation avec la suppression du formulaire de demande de réservation
- L'instauration de la participation au coût des agents SSIAP (sécurité incendie) mobilisés sur les différentes manifestations organisées à l'IRIS.

Vu la présentation en commission Culture en date du 24 février 2016,

Je vous demande, **Mesdames, Messieurs**, de bien vouloir approuver le règlement intérieur modifié de l'IRIS tel que joint en annexe.

☞ **2016-03-16: Renouvellement de l'adhésion de la ville de Francheville au Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône**

Je vous propose d'accepter le projet de délibération qui suit :

Par une délibération en date du 15 mars 2012, la Ville de Francheville a adhéré à l'Association de gestion du Fichier Commun de la demande de logement social du Rhône.

La convention fixant les modalités de cette adhésion étant arrivée à échéance, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à son renouvellement.

La démarche Fichier commun de la demande de logement social du Rhône

En 2005/2006, une étude réalisée en co-maîtrise d'ouvrage Grand Lyon / Etat / ABC-HLM révélait la complexité et le manque de transparence du système d'enregistrement de la demande de logement social.

Pour résoudre ces difficultés, les partenaires du logement social dans le Rhône (Grand Lyon, Etat, ABC-HLM et organismes HLM, Département du Rhône, communes, collecteur Action Logement) décident de la mise en place d'un fichier commun de la demande locative sociale pour le Rhône, avec comme objectifs :

- la simplification des démarches pour les demandeurs,
- la transparence des processus d'enregistrement,
- l'appui aux dispositifs concernant les publics prioritaires,
- l'amélioration de la production et de la connaissance statistique.

Les partenaires conviennent de confier la gestion du fichier commun à une association indépendante : l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône, objet des présents statuts. L'association est créée en 2011 par trois membres fondateurs : le Grand Lyon, l'Etat et ABC HLM

Après une phase de construction partenariale, le fichier commun est mis en service en juin 2012.

Le fichier commun de la demande locative sociale est un dispositif de gestion partagée au sens de l'article L441-2-7 du code de la construction et de l'habitation.

C'est également un dispositif local permettant la gestion partagée de la demande et des attributions. Il vise à mettre en commun, en vue d'une gestion partagée des dossiers, les demandes de logement social et les pièces justificatives nécessaires à leur instruction, les informations relatives à la situation des demandeurs et à l'évolution de leurs dossiers en cours de traitement. Il doit, en outre, permettre d'améliorer la connaissance des demandes sur le territoire.

L'association de gestion du Fichier commun

Le Fichier commun est géré par une structure indépendante prenant la forme juridique d'une association. Cette association, dénommée « association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône », a été créée le 4 mars 2011.

L'association exerce ses activités dans le cadre législatif et réglementaire mis en place par la loi n°2009-323 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 (article 117) et la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové (ALUR) (article 97)

Comme le précisent ses statuts (annexés à la présente délibération), l'association a pour objet :

- la gestion et l'administration du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône,
- la gestion et la maintenance des systèmes informatiques associés permettant la mise en œuvre de la gestion partagée,
- l'assistance technique aux utilisateurs,
- toute action de formation y étant liée,
- toutes missions d'animation professionnelle sur la gestion partagée de la demande de logement social qui lui seraient confiées
- la production de statistiques sur la demande.

Les membres de l'association sont :

- Les membres fondateurs de l'association : La Métropole de Lyon et ABC HLM du Rhône (membres du collège n°1).
- tous les organismes HLM ayant du patrimoine social dans le Rhône (collège n°2),
- les collectivités territoriales et EPCI du Rhône volontaires (collège n°3)
- les collecteurs Action Logement (ex 1%) volontaires (collège n°4)
- autres membres : Maison de la Veille Sociale

L'adhésion des communes et des collecteurs est donc une démarche volontaire.

Participation de la Ville à la démarche Fichier commun - Adhésion de la ville à l'association Fichier commun

La participation de la Ville à la démarche Fichier commun marque l'engagement de notre collectivité dans ce dispositif partenarial. Pour notre collectivité, la plus-value se situe à plusieurs niveaux :

- amélioration du service rendu aux citoyens (simplification des démarches),
- gestion partagée et transparente de la demande de logement social pour la commune,
- amélioration du partenariat avec les bailleurs sociaux présents sur la commune et les autres réservataires (notamment la communauté urbaine de Lyon),
- professionnalisation, montée en compétence des services et modernisation des outils,

- accéder à l'observatoire statistique,
- bénéficier des évolutions spécifiques à notre territoire (outils de cotations, suivi des publics prioritaires, suivi des ILHA etc.)

Pour pouvoir utiliser le fichier commun, la Ville doit adhérer à l'association de gestion, avec qui elle doit signer une convention. Cette convention, jointe en annexe, précise les conditions d'utilisation du fichier, les profils d'accès, la charte déontologique et les conditions de participation financière.

Par ailleurs, conformément à l'article 5 des statuts de l'association, le Conseil Municipal doit désigner nos représentants (un titulaire et un suppléant) pour siéger à l'Assemblée générale de l'association.

Profil d'accès au fichier commun

Il existe différents profils d'accès au fichier commun.

Notre commune a choisi le profil «accès en mode modification - service d'enregistrement».

Ce profil permet un accès aux demandes nominatives, aux informations concernant les logements et les offres concernant notre commune, ainsi qu'aux statistiques.

Actuellement, c'est le CCAS qui enregistre les demandes de logement social pour notre commune.

Ce sera toujours le cas avec le fichier commun.

Le CCAS enregistre les demandes de logement social qui lui sont présentées, directement dans le fichier commun. Suite à l'entrée en application de la nouvelle convention, il délivrera le numéro unique départemental (jusqu'alors, seuls les bailleurs délivraient le numéro unique). Il a accès à toutes les demandes de logement social concernant la commune (demandes qu'il a enregistrées, demandes enregistrées par les autres partenaires, notamment les bailleurs sociaux). L'envoi des courriers réglementaires aux demandeurs (attestations d'enregistrement) sera assuré par l'association de gestion (jusqu'alors ces envois étaient pris en charge par le CCAS).

En plus de l'accès au fichier des demandes de logement social, l'utilisation du logiciel associé au Fichier commun permettra à la commune :

- de bénéficier d'un accès à un espace privatif, permettant de gérer les informations sur les logements réservés, ainsi que sur les offres la concernant (offres sur le parc réservé de la commune, offres remises à disposition de la commune par les partenaires qui le souhaitent)
- d'accéder au module statistique sur les demandes en cours et les demandes satisfaites ; ce module remplacera et fiabilisera la partie statistique des ILHA (observatoires de la demande / des flux), dispositifs portés et financés par la Métropole de Lyon.

Convention avec la Préfecture du Rhône

En tant que service d'enregistrement, la Ville doit également signer une convention avec le Préfet du Rhône.

Cette convention précise l'organisation et les conditions réglementaires d'enregistrement de la demande de logement social. Elle comprend également l'annuaire des services enregistreurs de la demande de logement social dans lequel figurera la commune.

La participation financière de la Ville

Investissement

La Ville ne participe pas à l'achat du logiciel lié au fichier commun, ni à la formation initiale de ses agents. Cette partie a été prise en charge par les partenaires du projet : Feder (Crédits européens gérés par la Région Rhône-Alpes), communauté urbaine de Lyon, ABC HLM et bailleurs sociaux, État, Département du Rhône et ville de Lyon.

Fonctionnement

A partir de l'année 2012, année de mise en place du fichier commun, il a été demandé une participation financière de tous les utilisateurs au fonctionnement de l'association de gestion.

Le budget prévisionnel pour l'année 2016 est de 712 600 €, dont 90 000 € de fonds dédiés de 2015.

Les contributions totales des membres sont les suivantes (fonds dédiés déduits) :

- | | |
|-----------------------------------|-----------|
| • Métropole | 203 165 € |
| • ABC HLM / bailleurs sociaux | 153 079 € |
| • Collectivités et EPCI adhérents | 109 382 € |
| • Département du Rhône | 11 973 € |
| • Autres (associations) | 1 050 € |

Au sein du collège des collectivités et EPCI, la participation est modulée en fonction du profil d'accès, de la taille de la collectivité et du nombre de collectivités adhérentes : pour notre collectivité, cette participation annuelle pour 2016 est de : **1 592 €**. Cette participation sera révisée à chaque exercice.

Vu la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et lutte contre les exclusions, ainsi que son décret d'application 2010-431 du 29 avril 2010,

Vus les statuts de l'Association ;

Vu la convention avec l'Association de gestion du Fichier Commun de la demande locative sociale,

Vu la convention avec le Préfet du Rhône précisant les conditions d'enregistrement de la demande de logement locatif social,

DELIBERE

1. – Approuve le renouvellement de la participation de la Ville à la démarche Fichier commun du Rhône

2. - Approuve le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association de gestion du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône et prend acte des statuts de l'association.

3. - Désigne

a) Mme Isabelle QUIBLIER, Vice présidente du CCAS, comme représentant titulaire.

Coordonnées : CCAS 1 rue du Temps des Cerises 69340 FRANCHEVILLE,
04 78 59 65 13 courriel : ccas@mairie-francheville69.fr

b) Mme Lucette REY, Administratrice du CCAS, comme représentant suppléant .

pour représenter la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'association de gestion du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône.

4.- Approuve la convention avec l'Association de gestion du Fichier commun précisant les conditions d'accès et d'utilisation au fichier ainsi que le versement d'une participation financière d'un montant annuel de 1592 €.

La dépense sera financée par le budget du CCAS, compte 6156, fonction 020.

5. Approuve le renouvellement de la convention initialement signée avec le préfet du Rhône en 2012, lors de l'adhésion de la Ville de Francheville au Fichier commun, qui précise les conditions d'enregistrement de la demande de logement locatif social.

✚ ECONOMIE

📅 2016-03-17: Adhésion à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés forains (AD PM)

Quatre marchés forains sont présents sur Francheville : sur la place de l'Europe (16 abonnés), sur le mail du Bourg (8 abonnés), sur la Place du Châter (4 abonnés) et sur la place Loano (3 abonnés).

Cette offre tend à se développer avec de nouvelles demandes d'abonnements et de rappel.

Présentation de l'ADPM

L'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés forains (ADPM) constituée de 3 collèges (les collectivités locales, les chambres consulaires et les acteurs professionnels) est un lieu d'échanges et de professionnalisation des marchés.

Les projets développés par l'ADPM tendent à améliorer le fonctionnement et l'innovation des pratiques sur les marchés.

Les objectifs de l'adhésion

L'adhésion à l'ADPM permettra à la Commune d'améliorer la gestion des marchés et de bénéficier du réseau des marchés (en ayant notamment une visibilité sur internet par le biais du site www.mtonmarché.com et sur les réseaux sociaux)

L'ADPM apportera par ailleurs, son expertise sur des thématiques auxquelles les marchés franchevillois sont confrontés, comme la gestion des déchets, la délocalisation des marchés et la requalification des places de marché.

L'association est un appui important pour la promotion des commerçants et des producteurs présents à Francheville.

La placière de la Commune pourra également participer à la journée de rencontre des placiers pour échanger et se former sur son métier.

L'adhésion à cette association est de 1500€ par an.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver l'adhésion de la Commune de Francheville à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés
- Dire que le coût de l'adhésion est prévu au Budget primitif 2016 de la commune.

✦ PATRIMOINE - URBANISME

▣ Rétrocession foncière à la Métropole de Lyon

La Commune de Francheville est propriétaire des parcelles suivantes correspondant à des espaces publics aménagés et entretenus par la Métropole de Lyon :

- parcelle cadastrée BR 74 p correspondant au parvis de l'Hôtel de Ville et à l'allée de l'Hôtel de Ville d'une contenance d'environ 2 210 m²,
- parcelles cadastrées BR 66 p et 67 p correspondant au parking de l'Hôtel de Ville d'une contenance d'environ 1 297 m².

La Métropole de Lyon présentera lors de sa prochaine commission permanente le projet d'acquisition des parcelles citées ci-dessus qui ont fait l'objet d'un aménagement récent dans le cadre de l'opération de centralité du Bourg.

Ces espaces étant d'usage public et entretenus par la Métropole de Lyon, il est convenu de les céder à titre gracieux.

Vu le passage en commission Qualité de Vie & Urbanisme le 03 mars 2016.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- donner un avis favorable au principe de cession à titre gratuit des parcelles cadastrées BR 74 p, 66 p et 67 p à la Métropole de Lyon avec prise en charge par l'acquéreur des frais de notaire,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette cession.

